

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **112 (1976)**

Heft 16

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

16

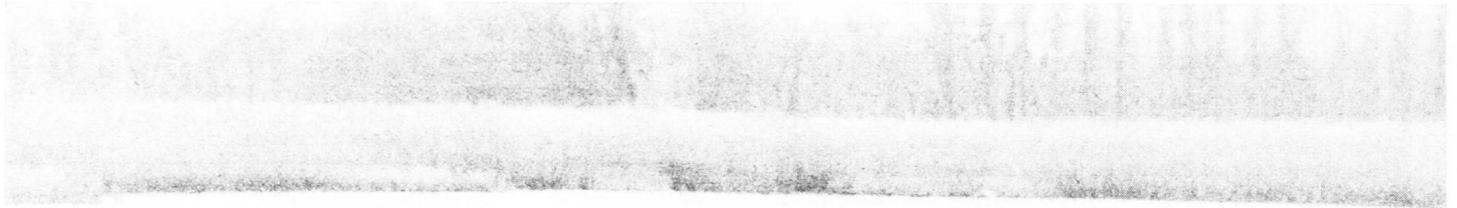
1972

Montreux, le 7 mai 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



NOUVEAUTÉ NOUVEAUTÉ NOUVEAUTÉ NOUVEAUTÉ NOU

Dictionnaire Bordas « Mes 10 000 mots »

Le premier dictionnaire pour enfants de 7 à 11 ans qui part de l'exemple, puis explique le mot et indique la manière de l'employer dans le langage orthographique.

LE COMPAGNON FIDÈLE DE L'ENFANT DURANT 4 ANS

800 pages - cartonnage pelliculé - résistant - pratique Fr. 17.—

_____ bon de commande

Etablissement : _____

Adresse : _____

Lieu : _____

Nom du responsable : _____

commande exemplaire(s) du dictionnaire BORDAS « Mes 10 000 mots ».

Les 50 premiers établissements qui passeront commande de plus de 25 exemplaires recevront un dictionnaire à titre gracieux.

A retourner à la Librairie polytechnique et de l'enseignement SPES S.A., 2, rue Saint-Pierre, 1002 Lausanne.

NOUVEAUTÉ NOUVEAUTÉ NOUVEAUTÉ NOUVEAUTÉ NOU

SAVOGNIN GR

Vacances d'hiver ou d'été dans la maison des jeunes « Surmir »

50 lits. Chambres à 4, 2, 1 lits, eau courante dans les chambres, grande salle à manger, salle de jeux, salle de séjour. Idéal pour écoles, groupes, etc.

Prix de pension très favorable.

Fam. Cavegn-Uffer. Tél. (086) 9 11 14.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Mallefer, tél. (021) 37 62 21
1052 Le Mont/Lausanne.

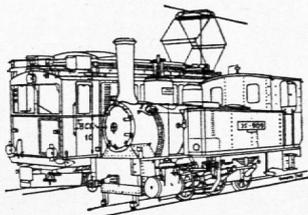
Transports

Allaman-Aubonne-Gimel

Trait d'union entre notre région et la capitale. Point de départ pour le Signal-de-Bougy.

LE BUT IDEAL POUR VOS COURSES D'ECOLE

CHEMIN DE FER TOURISTIQUE



BLONAY- CHAMBY

RÉGION
VEVEY-
MONTREUX
SERVICE
COMMERCIAL BC
CH. ACACIAS 3
1023 CRISSIER

Attraction ferroviaire unique en Suisse.
Traction à vapeur et électrique chaque samedi après-midi de mi-mai à fin octobre.
En semaine, courses spéciales selon horaire à votre convenance.
Durée du trajet avec visite du dépôt-musée environ 1 1/2 h.
Locomotives à vapeur, automotrices électriques et voitures historiques.



TOUS RENSEIGNEMENTS : TÉL. (021) 93 16 71 SERVION

Au cœur des forêts du Jorat.
A 15 km de Lausanne par Savigny.
A 2 km de Mézières.
A 10 km sortie autoroute du Léman à Chexbres.
Riche collection d'animaux de tous pays.
Place de jeux pour enfants et pour pique-nique.
Buvette. Billets collectifs pour enfants Fr. 1.50.

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

La chronique du groupe de réflexion SPR	395
Commission « orientation nouvelle »	396
Commission « éducation permanente »	398
Commission « pléthore »	398
Tribune libre	398
Informations CMOPE	399

VAUD

Rapport final de la commission réforme	400
Commission d'achats	401
Charles Duruz	402
Cotisations 1976	402
Les plaisirs de l'inspecteur	402
Université populaire de Lausanne	403
XX ^e Congrès SPV	403

GENÈVE

La désinformation	404
Evidemment	404
Le salaire des fonctionnaires	405
Fonction publique	407
Ceux qui nous quittent	407
La formation continue c'est aussi...	408
Chronique CIA	409
Tribune libre	410
Les maths modernes, ce n'est pas n'importe quoi !	412
L'économie c'est votre vie	412

NEUCHÂTEL

Rapport de gestion de la SPN	413
Déclaration d'intention 1976/77	416
Section de Neuchâtel	416

JURA

Comité général SPJ	418
Aux comités de section	419
Le CC et le chômage des enseignants	420
Au syndicat des enseignants	420
Enseignement expérimental de l'espéranto ?	420
Chers amis de l'autre bout du monde romand	421
A l'École normale de Porrentruy	421
J'ai retenu de mes lectures	422
Le système	422
SBMEM	422
Au centre de perfectionnement	422
Cours de natation	423

FRIBOURG

Encore le perfectionnement	423
La section de Fribourg et l'éducation permanente	424

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma	425
Service de placements SPR	425
Rencontres internationales en Avignon	425
Parents et enfants face à l'école	426

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION SPR

Qui devra être l'instituteur romand ?

Nous disions récemment que l'école romande se fait en deux temps, les programmes élaborés par les « spécialistes » demeurant grimoires aussi longtemps que les enseignants ne s'en emparent pas... pour les **interpréter** (comme un musicien de concert, ou un acteur, ou même un lecteur se saisissent d'une partition, d'un texte dramatique ou d'un livre et l'interprètent, selon leur propre tempérament). Cette image nous plaît assez, car elle rend justice à l'enseignant en soulignant son rôle, rôle d'interprète, donc d'artiste. L'auteur de programmes ou de méthodologies, aussi génial soit-il, doit le respect à celles et ceux qui animent son œuvre théorique.

Bien que la mise en place des nouveaux programmes se soit ralentie — par respect justement pour la fatigue des interprètes, accablés de partitions nouvelles, les plus âgés d'entre nous s'accordent à penser que l'effort aujourd'hui demandé au corps enseignant romand ne trouve, nulle part dans le passé, son équivalent.

Cet effort est à la fois pédagogique et scientifique. Pédagogique : l'enseignant est invité à respecter davantage les démarches et le développement de l'intelligence infantine ; scientifique : « *aggiornamento* » permanent des connaissances, et intégration des démarches scientifiques élémentaires aux processus de l'apprentissage scolaire.

A la question « Qui est l'instituteur romand ? » s'oppose donc cette autre interrogation : « Qui devra être l'instituteur romand ? ». La réponse est assez évidente : une femme, un homme intelligents et cultivés... aux nerfs solides (cette dernière qualité n'est pas superflue : la pédagogie « active » véhiculée par les nouveaux programmes n'est pas une pédagogie de tout repos).

* * *

Nous aimerions ajouter, pour conclure, que l'instituteur romand devra être quelqu'un qui sait où il va et pourquoi il agit. Mais est-il possible aujourd'hui de poser de pareilles exigences ? Il n'est plus ici question de programmes scolaires, mais de plan de vie fondé sur des valeurs. Est-il utopique ou « rétro » de penser que l'école primaire de chez nous peut encore transmettre des valeurs, de propos délibéré ? Dans notre société, par exemple, nous allons vers un certain socialisme qui ménage les structures capitalistes : par petites touches, on améliore la justice sociale ; cet effort vers plus d'équité représente sans doute une valeur à transmettre dès l'école primaire ; il suffirait en somme de renforcer une tendance.

Autre valeur, mais plus difficile à transmettre : le sentiment de la responsabilité de chacun à l'égard de la race humaine, dans son ensemble. En dépit de la « crise », de la guerre du pétrole et des malheurs qui accablent nos semblables en divers points du globe, nous n'avons pas renoncé à la course au bien-être. On apprend ces jours-ci que les « belles américaines » dévoreuses d'essence connaissent un regain de faveur et il y a là, paraît-il, de quoi se réjouir. Tant mieux si les chômeurs retrouvent travail et dignité ; mais quel gaspillage de ferraille et d'énergie ! Nous n'avons encore rien appris. Il faudra d'autres secousses, plus traumatisantes, pour qu'enfin nous entendions les grandes voix qui nous avertissent.

Kal Wados.

Sondage : quelques informations

Depuis l'AD de Bienne, du 6 mars 1976, la commission « ON » s'est réunie deux fois. En outre, certains de ses membres ont travaillé à domicile afin d'avancer la calculation et de faire plus rapidement l'analyse. De ce fait, nous serons en mesure, lors de l'AD du 12 juin 1976, à Genève, de donner des renseignements plus précis à vos délégués, sur les choix possibles selon les critères suivants : localité, âge et sexe.

Nous souhaitons, à ce moment-là, avoir examiné la question 10 du sondage, à savoir « remarques » ce qui mettrait un point final à « l'analyse » du sondage. Nous espérons vous présenter, à l'assemblée d'automne des délégués, le rapport définitif.

Nous devons encore examiner les points suivants :

a) Analyse des avantages et inconvénients d'une orientation syndicale. Il s'agit, notamment, de résoudre les deux questions suivantes : Quelles pourraient être, dans ce nouveau syndicat, les responsabilités des sections cantonales et celles du « syndicat SPR » ? Le « Syndicat SPR » sera-t-il une fédération de syndicats cantonaux ou un syndicat de sections cantonales ?

Bien entendu, l'analyse portera aussi sur les avantages et inconvénients qu'il y aurait à garder le statu quo.

b) Quelle orientation la SPR est-elle en mesure d'envisager ?

La commission « ON » s'efforcera de présenter plusieurs solutions acceptables afin d'éviter un risque possible d'éclatement de la SPR. Pour faire suite au rapport intermédiaire de l'AD de Bienne, nous publions le récapitulatif, classé par sections cantonales, tel qu'il a été présenté aux membres du CC le 6 mars 1976.

Rappel des questions

1. L'action des sociétés pédagogiques cantonales, aussi efficace soit-elle, est limitée aux cantons respectifs. Estimez-vous que dans ses structures actuelles la SPR atteint l'efficacité que vous souhaitez :

a) sur le plan pédagogique ?
oui non

b) sur le plan de la défense de la profession ?
oui non

2. Vous sentez-vous solidaire :

a) des enseignants de votre secteur uniquement, par exemple : primaire, secondaire, etc. ?
oui non

b) de toutes les catégories d'enseignants ?
oui non

3. Pour les cantons où il n'existe pas d'action commune entre les organisations d'enseignants et celles de fonctionnaires :

Ressentez-vous le besoin d'une solidarité avec les fonctionnaires ?
oui non

4. En tant que salarié, vous sentez-vous solidaire de l'ensemble des travailleurs ?
oui non

5. La SPR doit-elle se transformer en syndicat ?
oui non

6. Quant à la forme de cet éventuel syndicat, déterminez-vous selon les options suivantes :

a) syndicat indépendant
souhaitable acceptable
inacceptable

b) syndicat affilié à l'Union syndicale suisse

souhaitable acceptable
inacceptable

c) syndicat affilié à la Confédération des syndicats chrétiens

souhaitable acceptable
inacceptable

(marquez d'un croix vos options)

7. Pour les membres des SP seulement. Au cas où, parmi les trois possibilités ci-dessus, une majorité se dégageait en faveur de celle que vous jugez inacceptable, quelle serait votre attitude ?

a) Par souci d'unité, je resterais membre de la SPR
oui non

b) Je démissionnerais de la SPR, donc de ma section cantonale
oui non

8. En admettant que la SPR prenne une option syndicale, à votre avis, son action s'en trouverait-elle renforcée :

a) sur le plan romand ?
oui non

b) sur le plan des sections cantonales ?
oui non

9. Sans être affilié à une centrale syndicale, accepteriez-vous que la SPR, devenue syndicat indépendant collabore à la défense des intérêts d'autres travailleurs organisés ?
oui non

10. Remarques éventuelles.

Ecole Hauterive Dr Th. Allaz
Ecole de secrétariat et de commerce
PETIT-CHÉNE 11. / 23 23 97. 1003 LAUSANNE

COURS DE COMMERCE

Préparation à l'entrée à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial, administratif, etc.

COURS DE SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Th. Allaz, Dr ès sc. commerciales et économiques, lic. ès sc. pol.

Qui prendrait pour 4 semaines (entre le 3 juillet et le 14 août) collégien de 16 ans pour se perfectionner en français ? De préférence dans une famille avec enfants du même âge. Payons bon prix de pension.

Offres à M. Kurt Buser, professeur, Im Hügliacker 8, 4102 Binningen.



Vaudoise Assurances

Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

S.P.R.

Feuille n° =

Type =

	Efficacité			Solidarité			Trans. en			Forme syndicale			Unité			Act. renforcée			Collabo- ration travail	Retenues																		
	Péd. Prof.		Ens. mé- me sect.	Ens. aut. re sect.		Fonct.	Salar.	Synd.	Ind.	U.S.S.	C.S.C.	reste SPR	dem. SPR	Plan romand	Plan cantonal																							
	1 a	1 b	2 a	2 b	3	4	5	6 a	6 b	6 c	7 a	7 b	8 a	8 b	9																							
FRIBOURG	S.P.F.	1	64	98	10	113	68	53	80	78	64	72	136	32	74	91	59	34	28	34	54	16	38	55	168	21	40	59	85	56	67	67	72	73	41	173		
	NON SPF	2	7	4	12	6	5	4	10	8	4	13	9	2	8	1	3	3	1	3	4																	
	Total	3	71	102	125	94	58	84	88	72	76	149	32	83	93	67	35	29	31	37	55	16	41	59	168	21	40	59	92	59	75	68	84	74	46	187		
GENEVE	S.P.G.	4	150	195	121	217	145	141	247	89	181	126	272	90	258	91	261	79	25	77	148	76	21	76	174	282	23	38	176	265	69	221	81	236	168	76	371	
	NON SPG	5	39	53	28	64	37	40	69	29	46	41	84	15	75	23	58	18	9	18	43	13	6	18	44	1												
	Total	6	189	248	149	281	182	181	316	118	227	167	356	105	333	114	259	97	34	95	191	89	27	94	223	282	23	38	176	310	68	282	91	365	137	93	478	
JURA	S.P.J	7	170	147	79	236	87	169	244	60	160	199	269	60	208	118	135	91	37	96	99	77	23	48	177	234	44	52	173	211	82	170	162	200	114	56	338	
	NON SPJ	8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Total	9	171	148	79	237	87	170	244	61	161	199	269	61	208	119	136	91	37	95	99	78	23	48	178	234	44	52	173	211	83	170	163	200	115	56	339	
NEUCHÂTEL	S.P.N	10	57	119	18	199	63	113	169	34	112	93	198	24	197	23	72	81	46	130	46	19	7	47	168	173	23	32	109	199	11	180	31	186	33	37	227	
	NON SPN	11	24	62	10	82	33	41	81	20	60	33	95	7	82	10	35	25	21	61	19	13	3	16	49													
	Total	12	121	181	28	281	96	154	250	54	172	126	293	31	279	33	107	106	67	191	65	32	10	63	157	173	23	32	109	213	19	249	38	249	50	50	335	
VAUD	S.P.V	13	558	424	328	648	401	427	683	308	424	335	137	287	610	410	400	290	177	269	293	289	24	128	620	745	136	200	497	622	292	504	354	551	407	42	1032	
	NON SPV	14	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Total	15	560	424	330	648	403	427	684	309	424	337	137	288	610	410	400	290	177	269	293	289	24	128	620	745	136	200	497	622	293	504	355	551	408	43	1034	
VALAIS	S.P.Val	16	46	54	27	69	43	40	74	22	40	25	74	20	48	64	39	12	28	7	26	37	10	26	37	58	16	28	36	48	38	48	36	67	30	109		
	NON SPVal	17	63	32	44	43	36	41	69	21	32	45	77	17	32	73	20	16	27	6	17	37	13	10	35	29	27	33	25	34	52	25	62	21	60	35	104	
	Total	18	14	3	6	6	8	3	10	2	7	6	10	6	5	11	4	5	1	1	6	1	4	2	5	1	4	2	5	1	4	7	4	7	4	7	5	17
S.P.R.	S.P.R	21	1085	137	613	1481	627	913	1517	591	991	790	1680	513	1395	797	966	587	342	606	646	552	101	363	1176	1600	263	390	1650	1430	538	1181	681	1275	792	282	2250	
	%	22	48	46	21	66	37	42	67	26	44	35	75	23	62	35	40	26	15	27	29	25	4	16	52	71	12	17	47	64	24	52	30	57	35			
	NON SPR	24	149	155	92	208	122	131	234	84	164	126	290	47	203	122	126	60	62	89	83	71	22	48	137	32	32	35	26	194	91	167	89	175	116	76	353	
Total	Total	25																																				
	Retard	29	17	17	12	23	11	16	29	9	18	15	31	7	18	19	13	12	3	11	9	9	2	8	17	24	6	8	12	22	11	14	16	20	14	8	37	
	Tot. corrigé	30	1251	1209	717	1712	860	1082	1752	634	1163	931	2000	567	1616	938	1045	659	407	766	738	652	125	419	1230	1656	301	433	1668	1646	630	1342	786	1070	922	366	2640	

Commission éducation permanente

Réunie en session les 12 et 13 mars dernier à Bienne, la commission « Education permanente » de la SPR s'est préoccupée, au niveau des affaires courantes, des points suivants :

- rapport à l'assemblée des délégués ;
- conférences de notre collègue Perrenoud à Martigny et à Fribourg ;
- intentions de la commission pédagogique dépendant de la Conférence suisse des chefs de département en matière de perfectionnement ;
- du rapport sur la formation des maîtres de demain qui sera examiné lors de la prochaine session.

Au niveau cantonal, elle a pris note des faits suivants :

Fribourg : mise en place de la commission EP cantonale, appel dans l'« Educateur » et conférence.

Genève : mise au point dans le cadre de la commission officielle d'affiches incitant les enseignants à participer aux actions d'éducation permanente. Ces affiches sont collées dans les différents collèges. Une série de conférences est prévue par la SPG alors que la recherche d'expériences originales dans ce domaine se poursuit. On peut régulièrement en lire des comptes rendus dans l'« Educateur ».

Jura : on poursuit le travail commencé, notamment au sein de la commission officielle du centre de perfectionnement.

Neuchâtel : la commission cantonale va naître dans le cadre de l'actuelle commission pédagogique. Elle aura essentiellement pour mission de faire passer les idées dans les faits et coordonner les actions entreprises par les différents organes compétents.

Valais : le comité cantonal vient de prendre la décision de créer une commission EP. Ses statuts sont à l'étude.

Vaud : grâce aux structures mises en place, la commission EP vaudoise a pu commencer son travail de sensibilisation au niveau des sections. Des propositions de cours seront adressées au centre de perfectionnement, un effort tenté dans le domaine des groupes de travail. A l'heure actuelle, une cinquantaine de volontaires vont se préoccuper des moyens de propagande.

Motivations et obstacles à l'éducation permanente

L'essentiel de cette session a été consacré aux travaux des deux groupes chargés d'étudier les motivations de l'EP ainsi que les obstacles voire les freins qui peuvent se manifester. Il est encore trop tôt pour donner ici une liste exhaustive des motivations et obstacles ainsi que des « remèdes » que l'on doit pouvoir apporter à ces derniers. Rappelons pour l'instant que les résultats de ces travaux seront publiés dans un document traitant l'ensemble du phénomène.

FB.

Tribune libre

Tout ne va pas si mal... ?

L'éducation permanente telle que les enseignants l'ont admise dans l'enthousiasme de leur congrès de La Chaux-de-Fonds (c'était en 1970 déjà), s'adresse tout d'abord à l'homme dans sa personnalité, dans sa manière de vivre. Qu'il s'agisse de l'homme en général ou de l'homme enseignant, elle apparaît comme un besoin vital à tous les penseurs de notre temps qui n'ont pas perdu la foi dans les possibilités que nous détenons pour créer dans notre société des conditions qui permettront un jour à chacun de vivre mieux quels que soient son âge, sa formation et son milieu.

En 1920 déjà, H. G. Wells disait : « Nous sommes engagés dans une course entre l'éducation et la catastrophe ». Beaucoup plus tard, René Maheu, directeur de l'Unesco, s'est chargé de rappeler cet avertissement solennel.

Engoncés dans notre bien-être matériel, profitant de toutes les réalisations sociales qui pendant de longues périodes, et à juste titre d'ailleurs, ont été l'objectif premier des associations professionnelles : vacances, salaires, jours de congé... nous éprouvons quelques difficultés à admettre que tout ne va pas si bien. Drogue, enlèvements, violences sous diverses formes, tiennent pourtant la une des journaux. Dans cinquante ans, selon certaines études, plus du tiers des Français auront violé les lois pénales. Tout cela ne semble pas concerner l'honnête femme ou l'honnête homme que nous sommes. Nous ne vivons pas si mal...

L'éducation permanente conduit aussi chaque individu à réexaminer ses activités professionnelles. Pour les enseignants, elle implique la remise en question des buts de l'école et des moyens utilisés pour

atteindre ces buts ; c'est là que commence toute la difficulté : enfants, nous avons vécu dans une école, nos parents et nos grands-parents ont connu ce même type d'école, aussi est-il difficile de nous situer en dehors de celle-ci et de concevoir une autre manière d'éduquer et d'instruire.

Nos structures scolaires sont un héritage du siècle dernier et du début de ce siècle. A ce moment-là, il s'agissait de donner aux élèves les moyens élémentaires de gagner leur vie. Les premiers bâtiments scolaires dont les communes avaient raison d'être fières allaient recevoir tous les enfants, grande victoire pour les familles pauvres qui pouvaient alors aussi recevoir une instruction.

La stabilité de la famille, du quartier, la soumission des employés dans l'entreprise, le respect des habitudes religieuses créaient un climat qui favorisait la mise en place de l'institution scolaire telle que nous la connaissons.

Nous n'avons souvent aucune idée de la puissance de l'école dans la société. Gardienne des valeurs comme des erreurs, elle participe très largement à former ces types d'hommes et de femmes, consommateurs et producteurs de la fin de ce siècle. Elle ne manque pas une occasion de mettre en évidence l'élève brillant, celui qui réussit maintenant et qui réussira plus tard, celui qui gagne aujourd'hui et qui profitera et dominera demain. Olivier Guichard, ancien ministre de l'Education nationale en France aimait à répéter qu'elle formait la plus grande administration du monde après l'armée rouge.

Instituteurs, nous reproduisons l'institution. Instituteur, institution, ces deux mots ne sont pas par hasard si proches et conservent aujourd'hui tout leur sens. En

Composition de la commission « Pléthore »

SPF : M^{lle} Patricia Hayoz, Cité Bellevue 17, 1700 Fribourg.

SPG : M. Michel Crausaz, case postale, Bois-de-la-Chapelle 57, 1213 Onex.

SPJ : M^{lle} Ariane Boillat, Pierre-Grise 39, 2502 Bienne.

SPN : M. Luc Rochat, instituteur, 2316 Les Ponts-de-Martel, Petit-Bois 14.

SPVal : M. Placide Moix, instituteur, 1961 Praz-Jean-sur-Euseigne.

SPV : M. Arthur Jaquet, instituteur, 1562 Corcelles-sur-Payerne, président de la commission.

travaillant avec le plus grand sérieux dans le cadre et avec l'esprit que nous connaissons, nous collaborons très largement à la mise en place de ce qui va, bien sûr, mais aussi de ce qui ne va pas.

Au cours des ans, il est vrai, l'école semble avoir pris une allure différente : un matériel didactique s'est créé, un mobilier confortable a été étudié, les enseignants ont suivi des cours de psychologie, les relations élève-maître sont moins brutales. En réalité, l'école n'a guère changé. Il y a toujours quelqu'un qui sait en face de gens qui ne savent pas ; il y a toujours cette idée qu'il faut acquérir un certain bagage intellectuel, des connaissances et qu'ensuite on peut se lancer...

Ne sommes-nous pas comme emportés dans un train roulant depuis fort longtemps ? Les wagons ont bien quelques particularités, mais dans la plupart d'entre eux, on s'est affairé à changer les rembourrages, à modifier l'éclairage, à renouveler les sols. Pour les premières classes, on a disposé des moquettes, on a installé « l'audio », bientôt viendra le « visuel ». Les horaires sont précis, ce qui permet au train de rouler de plus en plus vite. Les poinçonneurs parleront bientôt plusieurs langues, les usagers aussi. Les chefs de gare rappellent à l'ordre les employés qui s'égarent. Les ouvriers de la voie ouvrent les portes des wagons spéciaux pour tous ceux qui risquent de tomber du train. En-

fin, chacun veille... Mais qui se préoccupe de savoir où va le train ?

Honnêtes gens qui ne vivez pas si mal, ne conviendrait-il pas de vous préoccuper de ce qui se passe dans votre monde ?

Honnêtes enseignants qui vous vous battez pour que votre classe marche malgré tout, ne serait-il pas nécessaire d'essayer d'autres trains ?

Honnêtes administrateurs prisonniers de vos règlements, ne pourriez-vous pas aider ceux qui refusent de changer les moquettes et qui cherchent d'autres trains ?

Denis Perrenoud.

Informations CMOPE

Un nouvel objectif

Les membres du comité exécutif de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), réunis à Morges (Suisse), du 19 au 23 mars, pour une session qui fera date dans l'histoire de la Confédération, ont décidé de donner une importance nouvelle à la fonction que remplit la CMOPE en sa qualité d'organisation représentative des enseignants la plus puissante sur le plan international.

Ils ont souligné que la CMOPE se devait de renforcer sa position exceptionnelle en tant que porte-parole des intérêts syndicaux et professionnels indivisibles des enseignants. La tâche qui lui incombe de faire entendre la voix des enseignants aux Nations Unies et dans les institutions intergouvernementales est d'autant plus importante que des décisions sont prises de plus en plus souvent dans une optique étroite de la profession enseignante et pour des raisons économiques et politiques de portée limitée.

C'est pourquoi le président de la CMOPE, Wilhelm Ebert, a déclaré que la

Confédération intensifiera sa pression sur l'OIT, sur l'Unesco et sur d'autres institutions afin de les amener à modifier leurs structures pour y réserver une place plus significative à la participation des représentants des enseignants. Il a formé l'espoir que les représentants des enseignants reprendront à leur compte une partie des travaux actuellement effectués par des « experts », dont les décisions n'ont souvent guère de rapport avec la réalité d'une salle de classe.

Le comité exécutif a mis en chantier une étude de la politique de la CMOPE dans le domaine de l'action politique et des droits de l'homme. A l'heure actuelle, la CMOPE n'intervient au sujet des implications pour l'éducation des questions relatives aux droits politiques et aux droits de l'homme qu'à la requête des organisations membres concernées. Le comité exécutif a envisagé d'étendre l'action de la Confédération, tant pour ce qui concerne le mode de présentation des questions à la CMOPE que la portée des questions elles-mêmes.

Les quatorze membres du comité exécutif de la CMOPE, venus de douze pays

de cinq continents, ont également examiné certains facteurs qui ont une incidence capitale sur l'œuvre de la CMOPE dans le monde entier. Avec le concours des organisations d'enseignants d'Afrique, la CMOPE travaille au développement national des divers pays, dont vingt-huit ont actuellement un gouvernement militaire. En Amérique du Sud, la CMOPE s'emploie à renforcer son identité indépendante en tant que force politique. Dans de nombreux pays d'Asie, elle encourage la coopération entre des organisations d'enseignants souvent divisées en de nombreuses factions selon leur orientation culturelle. En Europe, il lui faut principalement assurer une représentation solide au niveau intergouvernemental et établir des liens appropriés avec le mouvement syndical européen.

Le président Ebert a souligné que la CMOPE continuerait de servir ces besoins divers aux niveaux régionaux et nationaux, mais ferait davantage encore pour qu'une perspective internationale claire se dessine dans la pensée des enseignants et des responsables de l'élaboration des politiques.



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Rapport final de la commission réforme

Formation et objectifs de la commission réforme

La commission réforme est composée de membres mandatés par l'AVMD auxquels se joignent d'autres collègues (AVMD ou non) qui s'intéressent aux problèmes de la réforme romande. La commission réforme a été convoquée, dès sa création en 1973, en moyenne une fois par mois en des lieux de rencontre mobiles (Yverdon, Payerne, Bussigny, Eculens, Morges...).

Ses objectifs ont été esquissés lors de l'assemblée générale de novembre 1973, puis précisés. Les voici pour mémoire :

1.1. Enseignement ordinaire, enseignement dans nos classes : convergences, divergences. Spécificité.

1.2. Enseignement dans nos classes :

1.2.1. Personnalité de l'écopier inadapté.

1.2.2. Critères d'admission en classe D.

1.2.3. Nature de la prise en charge (pédagogique, orthopédique, rééducative, thérapeutique).

1.2.4. Objectifs de la prise en charge :

a) *généraux* : développement, équilibre, épanouissement, autonomie, intégration morale, sociale, culturelle, professionnelle ;

b) *particuliers* : maturation, initiation, réintégration scolaire, socio-professionnelle.

1.2.5. Diversification de la prise en charge en fonction du niveau intellectuel, du niveau scolaire, de l'âge et des objectifs.

Travail accompli par la commission réforme

1.1. *Convergences* : nombreuses - même DIP - même loi et mêmes règlements - mêmes circonscriptions scolaires - mêmes livres - même matériel scolaire - même mobilier - mêmes locaux ; en général, personnel enseignant ayant suivi la filière EN avant leur formation spécifique.

Divergences : quelques articles spécifiques dans la loi et les règlements - quelquefois bâtiment scolaire séparé - enseignement individualisé ou par petits groupes ou équipes - formation spécifique du personnel enseignant.

Spécificité : des classes de développement peut être explicitée par le point 1.2.

1.2.1. *Personnalité de l'écopier inadapté* : chaque élève de classe D est une personnalité ou une individualité à part en-

tière, même si son comportement diffère de celui généralement considéré comme normal. Présentant en même temps des troubles divers (intellectuels, caractériels ou/et moteurs) il aura d'autant plus besoin d'être mis au bénéfice d'un enseignement mesuré, gradué à ses possibilités personnelles.

On constate toutefois des *constantes* chez la plupart des écoliers inadaptés, parmi lesquels il importe de souligner celles-ci :

— une mémoire fatigable, voire mauvaise, mais avec un pouvoir d'évocation ;

— une attention dispersée, passive, figée ;

— un jugement confus, peu développé, parfois inexistant ;

Certains sont quelquefois capables d'autocritique :

— en ce qui concerne le raisonnement, il agit par tâtonnement, a besoin de soutien ;

— son imagination est médiocre, très pauvre, voire inexistante.

Si l'on regarde le côté motricité, on s'aperçoit que :

— son mouvement est hésitant, inhibé ;

— son orientation spatiale et temporelle a des troubles importants ;

— idem pour la motricité fine.

Quant à son comportement, son caractère, on peut relever qu'un enfant inadapté est généralement collaborant, influençable, enthousiaste face au travail, mais avec des retombées immédiates, vite fatigué, quelquefois apathique. Face à la vie pratique, il est influençable, peureux, renfermé, introverti ou extraverti.

Présentant de telles caractéristiques, il importera donc de le faire entrer dans une classe de développement.

1.2.2. *Critères d'admission* :

Avant tout, redonnons la définition d'une classe de développement.

— Les classes de développement groupent les enfants qui ne peuvent s'adapter à l'enseignement donné dans les classes primaires ; ce sont :

a) les enfants ayant une légère déficience intellectuelle (cas non reconnus par l'AI) ;

b) les enfants atteints de troubles légers du comportement (affectivité, milieu social).

Conditions d'entrée en classes de développement

1. L'enseignant signale aux parents les difficultés scolaires, éventuellement les

troubles de comportement nécessitant un examen psychologique.

2. Le maître présente un rapport à l'office dont il dépend, s'assure que les tests se feront, les parents ayant donné leur assentiment.

En cas de refus, l'enseignant peut recourir auprès du directeur des écoles ou son homologue, afin que l'enfant rencontre tout de même le psychologue.

3. Le psychologue posera alors le diagnostic et aura un entretien avec les parents lors duquel il présentera ce qu'est une classe de développement.

4. Des renseignements utiles sur l'enfant seront donnés à l'enseignant de la classe de développement.

1.2.3. Nature de la prise en charge.

A) La prise en charge d'un enfant varie selon qu'il s'agit d'un élève venant d'une classe enfantine ou d'une classe primaire. Psychologiquement, au sein de la classe, l'accueil est primordial (présentation aux camarades, observations de son intégration, bilan des acquisitions générales et scolaires).

B) Cette prise en charge est :

— différenciée selon l'époque de l'année.

— Comprend la préparation et la surveillance des travaux à domicile considérés dans leur valeur d'apprentissage à l'autonomie et en révision des notions acquises dans la journée (leçons à pouvoir faire complètement seul).

— A longue échéance, et pas seulement de l'enfant seul ; le contact avec les parents est essentiel. Il doit être gardé parfois lors de l'apprentissage, surtout lors des difficultés au niveau des cours théoriques.

— Comprend non seulement le travail scolaire, mais aussi un appui complémentaire psychologique lorsque l'enfant est perturbé par des difficultés familiales momentanées.

— Importante sur le plan pédagogique, car sont considérés plus importantes que les connaissances livresques les connaissances pratiques : orientation chronologique, usage de la monnaie, manière de trouver un nom ou une adresse, le numéro postal dans un annuaire, trouver son chemin, savoir se renseigner, utiliser un dictionnaire, etc.

— Soutenue par l'apport complémentaire (mais non secondaire) de thérapeutes (psychothérapeutes, logopédistes).

1.2.4. *Objectifs généraux et particuliers*

1.2.5. *Diversification de la prise en charge.*

En ce qui concerne ces deux sujets, il est difficile d'indiquer autre chose que des lignes générales, puisque chaque enfant est un être particulier.

Suite p. 402.

COMMISSION D'ACHATS SPV

« POUR VOTRE CONFORT »

ASPIRATEUR « VOLTA » U 157 Dynamic 800 W

1 an de garantie, service assuré pendant 15 ans, bâti en acier suédois, aspiration de 2000 mm à la colonne d'eau et 2450 litres d'air à la minute.

Avec indicateur de poussière, diffuseur d'air spécial, enrouleur automatique du câble, dispositif antiparasites pour la radio et la télévision, plus de nombreux accessoires utiles.

Prix conseillé Fr. 548.—. Prix CA-SPV Fr. 444.—.

« POUR VOS VACANCES »

A UN GRIL MELIOR:

Gril de camping « Week-end », facilement transportable grâce à la forme malette.

1 Avec bac à charbon de bois en acier émaillé et livre de recettes.

Longueur utile : 49 cm.

Prix conseillé Fr. 167.—

Prix CA-SPV : Fr. 137.—

2 Comme gril N° 1 avec rampe à gaz en plus.

Prix conseillé Fr. 319.—

Prix CA-SPV : Fr. 259.—

B Gril de jardin « Hobby-Gril », en fonte

Avec moteur, saucière, cendrier, tige de broche, livre de recettes. Livré dans une caisse en bois. Longueur utile : 46 cm.

Prix conseillé Fr. 268.—

Prix CA-SPV : Fr. 218.—

NON-MEMBRE SPV : SUPPLÉMENT DE FR. 5.— PAR APPAREIL.

LIVRAISON : fin mai - début juin.

PAIEMENT : préalable ou dans les 10 jours suivant la livraison (frais de rappel : Fr. 5.—).

COMMANDE : à l'aide du bulletin ci-dessous rempli complètement et en caractères d'imprimerie.

DÉLAI D'INSCRIPTION : 25 mai 1976.

RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS : c/o Ami Bory, « Sur-Pont-Trembley », 1261 Givrins, tél. (022) 69 15 81 (le soir).

BULLETIN A RETOURNER A : CA-SPV, Secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 LAUSANNE

Mme, Mlle, M. NOM :

PRÉNOM :

RUE :

LOCALITÉ N° :

Commande : aspirateur VOLTA à Fr. 444.—

gril « Week-end » à Fr. 137.—

gril « Hobby-Gril » à Fr. 218.—

gril « Week-end » à Fr. 259.—

Total : Fr. _____ que je paierai dans les 10 jours après la réception de ma commande (y compris un supplément de Fr. 5.— par appareil si je ne suis pas membre SPV).

Date :

Signature :

Mais il faut que l'enfant, après avoir été intégré à la vie et aux activités d'une classe de développement :

— augmente son sens de l'orientation spatio-temporelle.

— Développe sa psychomotricité générale et fine.

— Restructure son équilibre intérieur qui lui permettra de faire face aux situations extérieures, qu'il s'accepte et soit heureux d'être lui-même dans son intégration familiale, professionnelle et sociale.

— S'affirme aux problèmes quotidiens (monnaie, horaire, circulation, poste, etc.).

— Trouve ou retrouve sa confiance en lui-même.

— Acquiert une autonomie personnelle.

Conclusions

Le travail effectué dans les classes de développement comme mentionné dans le présent rapport est valable pendant la durée de la scolarité, mais il est essentiel de poursuivre l'effort commencé durant l'apprentissage, ceci pour éviter une rupture trop brutale à un âge particulièrement difficile.

Sources nécessaires à l'élaboration de ce rapport

— Un dossier a circulé entre les membres de la commission à propos du travail de réforme effectué en Valais.

— Etude de « L'école, perspectives nouvelles ». (Congrès SPR 1974.)

— Renseignements au Canada, en Suède, en France et dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Valais et Genève.

— Rencontre avec MM. Ayer et Panchaud, respectivement maître de développement préparant une thèse sur celles-ci et psychologue communal de la ville de Fribourg.

Trois faits ressortent de l'ensemble de ces informations :

— les unes présentent le reflet de situations semblables à celles des classes D vaudoises ; par conséquent elles n'apportent rien de spécifiquement enrichissant. C'est le cas de Fribourg, Suède et Canada.

— D'autres exigent une étude approfondie et particulière.

— Les dernières décrivent des situations complètement différentes qui ne peuvent nous concerner.

*Commission réforme AVMD,
avril 1976.*

Orchestre Da Chiesa :

On cherche des violons !

Pierre Joost, tél. (021) 62 06 37.

† Charly Duruz

Samedi 13 mars à Apples est décédé tragiquement notre collègue Charly Duruz. Alors qu'il se rendait présenter des condoléances à une connaissance, sa voiture est happée par l'automotrice du BAM sur un passage à niveau non gardé proche du village. Traînée sur une dizaine de mètres, la voiture a été complètement démolie et Charly fut tué sur le coup. Pourquoi cet accident ? Distraction momentanée... Il avait pourtant la réputation d'être méticuleux, prudent et attentif.

Né à Cronay en 1935, il avait obtenu son brevet en 1955. Il fut nommé en 1964 à Apples, ayant enseigné d'abord à Chavannes-sur-Moudon. Il était une personnalité très estimée du village et participait à sa vie et au conseil qu'il présida en 1974-1975. Il dirigeait le chœur d'hommes et avait joué dans l'équipe de football locale, dont il était devenu l'un des secrétaires. Il s'intéressa donc à beaucoup de choses et, à chaque fois, mérita des éloges.

Si on pouvait le caractériser en quel-

ques traits, on pourrait dire que calme, gentillesse et douceur prévalaient : douceur appréciée des élèves, gentillesse envers les collègues, calme qui avait la vertu de détendre et de rassurer. Il était tout à l'image de notre pays, calme, reposant, mais non moins chaleureux et généreux. Sa personnalité a pu s'épanouir au contact des plus petites classes, avec l'amour paternel qu'elles demandent, plutôt qu'avec la fermeté exigée des grands. En homme de paix, il chercha la paix. On ne pouvait faire autrement que de s'entendre avec lui.

Il apporta sa pierre à l'édifice. Outre sa tâche journalière, il a participé à la construction comme délégué vaudois à la SPR.

Et c'est lui, cet être calme, qui est enlevé aussi brutalement. Ce contraste nous a choqués et il afflige sa famille, sa femme, ses deux bambins et tout le pied du Jura.

*Michel Claude,
président section d'Aubonne.*

Cotisation 1976

Suivant décision du Congrès 1975, elles s'élèvent à :

Membres actifs

Y compris cotisation de la section : **Fr. 120.—**

Les membres actifs des sections de Sainte-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que :

Fr. 116.—

Membres associés

Y compris cotisation de la section : **Fr. 25.—**

Les membres associés des sections de Sainte-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que :

Fr. 21.—

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1976 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION

Lors du congrès du 22 mai 1976, en cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1976 sera valable.

Secrétariat général SPV.

Les plaisirs de l'inspecteur (suite)

Deux représentations en fin de semaine (vendredi et samedi) dont le bénéficiaire, substantiel, est accordé à l'achat de matériel d'enseignement, aux camps de ski et aux semaines d'études... il y a de quoi se réjouir ! Surtout que la salle a été comble les deux fois...

L'inspecteur a été invité ; il était présent ; il a eu du plaisir... il me l'a dit dans les coulisses, à l'entracte... C'est tout

juste s'il ne m'a pas aidé à mettre les nouveaux décors... Il a même vouvoyé une de mes élèves (si bien maquillée qu'il l'a prise pour ma femme !). Ce moment dans les coulisses a été très sympa... On aime aussi ces inspecteurs-là ! Merci !

J.-L. Tappy, responsable des soirées scolaires de Sottens, Chapelle, Villars-Mendraz et Peney-le-Jorat.

Université populaire de Lausanne

Le programme des cours du semestre d'été 1976 vient de paraître. La durée des cours, qui débiteront le 20 avril 1976, est de 12 semaines. Les inscriptions sont enregistrées au secrétariat, rue Pichard 12

(2^e étage), tél. (021) 22 43 48, qui répond également à toutes les questions relatives à l'Université populaire, ce qu'elle est, ses buts et l'organisation de ses cours.

H. G.

XX^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Assemblée générale de la SPV

Election au Comité cantonal (ordre du jour, pt. 7)

Conformément à l'article 47 des statuts SPV, nous vous informons que 2 propositions sont parvenues dans les délais et dans les formes requises au Comité cantonal.

Présentée par la section d'Orbe, M^{me} *Andrée Jossieron*, est candidate. Voici un bref curriculum vitae la concernant :

Nom : Jossieron ; prénom : Andrée ; née le 14 décembre 1932 à Morges ; Ecole primaire puis prim-sup. à Lausanne ;

Ecole normale du canton de Vaud ; brevet primaire en 1954 ; enseignement dans le canton jusqu'en 1963 ; enseignement du français au Tessin ; écoles suisses de Domodossola et de Gênes ; séparant ces deux périodes : quelques années d'activité en terre vaudoise ; dès 1974 : Vallorbe (6^e primaire).

Présenté par la section d'Orbe également : M. *Alain Künzi*, maître de classe à options à Orbe.

Alain Künzi, actuel président de la SPV demande le renouvellement de son mandat de membre du CC, lequel arrive à terme au prochain congrès (article 45, chiffre 2 des statuts SPV).

Propositions des sections (ordre du jour, pt. 8)

Conformément à l'article 35 des statuts SPV, nous publions ci-après le texte de la proposition qui sera présentée par la section de Lausanne :

« *Considérant la matière et l'esprit des programmes CIRCE d'une part, les méthodes pédagogiques qu'exigera impérativement leur application d'autre part, les membres de la Société pédagogique vaudoise réunis en assemblée générale le 22 mai 1976 demandent :*

— que le nombre des élèves d'aucune classe ne dépasse 25, cet effectif étant réduit lorsque la nature de l'enseignement ou le type de classe l'exigent ;

— que les modifications légales et les études nécessaires se fassent assez tôt pour que les nouvelles classes soient ouvertes en temp voulu, aucune n'étant en principe fermée d'ici là. »

Secrétariat général SPV.

Rédatrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD. Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.



« Rappi » le jeune dauphin

né au zoo pour enfants de Rapperswil le 30 juillet 1975 — première naissance réussie d'un dauphin sur le continent européen. Présentation pendant la parade de Flipper, plusieurs fois par jour, dans le delphinarium à l'abri des intempéries.

A part cela, plus de 400 animaux de tous les coins du monde, promenades à dos d'éléphants, de poneys, train Rössli, couveuses d'élevage.

Restauration avantageuse et places de pique-nique.

Ouvert tous les jours (aussi les jours fériés) de 9 h. à 18 h. (de mai à août jusqu'à 19 h.).

Billets collectifs pour écoles : enfants Fr. 1.50, adultes Fr. 4.—, instituteurs gratis.

Renseignements : bureau du zoo, tél. (055) 27 52 22.

Belmont Domaine Claire-Forêt

A vendre en copropriété, appartements de

1^{1/2} pièce, 38 m², dès Fr. 1700.— le m²

3^{1/2} pièces, 79 m², dès Fr. 1650.— le m²

4^{1/2} pièces, 88 m², dès Fr. 1950.— le m²

5^{1/2} pièces, 100 m², dès Fr. 1950.— le m²

Garages - Places de parc.

Magnifique cadre de verdure — construction soignée et étudiée — bonne isolation phonique — cuisines équipées.

Votre caisse de pension est à votre disposition pour étudier avec vous le financement d'un achat.

Pour visiter, s'adresser à M. Chalet, concierge, tél. 29 59 61,

ou à l'Etude des notaires Louis Chopard et Claude Rossier, Petit-Chêne 18, Lausanne, tél. (021) 20 29 07.

La désinformation

Il y en a des jaunes, des blanches, des grises, des vertes, avec encadrés, avec titres, sous-titres, astérisques, petits a), et grands romains, caractères droits et caractères inclinés (à droite — ça c'est juste pour montrer que même sans ma montre, jamais à l'heure mais toujours au poignet gauche — j'ai atteint le niveau « capable de discerner gauche et droite ») de quoi faire une escadrille colorée dans le ciel du préau, une flotille multicolore dans la fontaine de la cour, si, contre toute attente (vous êtes prévoyants) votre classeur fédéral refuse une circulaire de plus. Car il s'agit de ces messages et non de la flore printanière en pays genevois. Début avril, quelques collègues privilégiés et triés sur le volet ont reçu une circulaire violette, parfumée au clou de girofle, l'odeur piquante de chez le dentiste. Après avoir appris par cœur ce morceau en forme de poisson, ils ont eu la gentillesse de penser à ceux qui croupissent dans le manque d'information : voici donc ce tiré-à-part, très à part, des « Renseignements d'ordre général 01 4 76 ». Et grand merci au rédacteur qui ne se laisse pas bernier !

INFORMATION 1975/76

Renseignement d'ordre général 01.4

1.1 Instruction

En raison de la nomination flatteuse de M. R. Ruclin au poste de secrétaire général de la coordination des changements de programmes romands (CCPR) un nouveau poste d'inspecteur de la coordination des quadrillages (carrelages) des tableaux noirs est à pourvoir.

Conditions : Etre incorporé dans l'armée suisse, avoir un brevet genevois d'aptitude à l'enseignement, aimer le parallélisme et les angles droits ; sujets atteints de strabisme exclus.

Une lettre (format A4) de postulation doit parvenir avant le 4 avril au secrétariat du DIP.

1.2 Programme CIRCE

En raison de la prochaine introduction de l'allemand dès la 4e année, messieurs les instituteurs seront priés de prévoir le port de la culotte courte en cuir et mesdames les institutrices le « Dirndl ». En outre des bacs à géraniums seront bientôt livrés par l'économat cantonal afin que nos élèves baignent dans une saine

ambiance. On encouragera les fillettes à porter les tresses.

1.3 Problème pédagogique

Une récente enquête de l'Institut de psychologie appliquée de Perly-Saistout a démontré que l'emploi du stylo rouge traumatisait les élèves confiés aux écoles publiques genevoises.

Dorénavant il sera recommandé à mesdames et messieurs du corps enseignant (brevetés et suppléants stabilisés) de corriger les travaux en vert pâle ou en bleu ciel. Pour les élèves au caractère renfermé, la direction du DIP préconise de rendre les copies parfumées avec « Evasion », de Cardin.

1.4 Rapports avec le maître principal

On a remarqué dans diverses écoles du canton de Genève, que le corps enseignant manquait de courtoisie envers les maîtres principaux (MP).

Il est rappelé que l'on croise un MP (maître principal) par la gauche dans un couloir, qu'on lui cède sa place dans le local à photocopie, qu'on lui prépare son café à la salle des maîtres et que si le MP est appelé au téléphone, on ne lui

prend pas sa place mais qu'il est de bon ton de la lui garder, voire de lui réchauffer son café. Si par hasard le gong électrique venait à faire défaut et que le MP doive faire usage de son sifflet (celui qu'on met autour du cou), il n'est pas poli de regarder son MP d'un petit air goguenard.

2.1 Absences du corps enseignant

Compte tenu de la grande difficulté de trouver des remplaçants, les membres du corps enseignant sont priés de téléphoner au service des remplacements deux jours avant de tomber malades.

2.2 Traitements

Certains bruits ont couru selon lesquels une allocation spéciale serait versée au corps enseignant afin que ses membres puissent se payer un voyage durant les vacances de Pâques. Renseignements pris, il s'agirait d'un « poisson d'avril » lancé par le service financier de l'Etat. La direction du DIP recommande donc aux membres du corps enseignant de ne pas se précipiter aux guichets des banques.

1.4.76 di/pa/d/...erie
23 ex/dg

Direction de l'enseignement.

L'AUTEUR S'ÉTANT FAIT CONNAÎTRE, VOICI :

Evidemment...

« Evidemment, vous », vous avez payé votre cotisation et vous avez bonne conscience... Un grand merci et votre plus profond respect à ceux qui se « mouillent » pour vous...

« Evidemment, vous », vous lisez les ordres du jour qui seront discutés à la prochaine assemblée, vous y réfléchissez, vous en discutez avec vos collègues...

« Evidemment, vous », vous n'êtes pas de ceux qui n'ont pas assisté à notre assemblée du 9 mars. « Evidemment », vous avez eu à cœur d'informer vos collègues qui « EUX » n'y étaient pas et, « évidemment », votre rapport sur le déroulement de la soirée a été aussi fidèle que possible. « Evidemment », vous n'avez pas oublié de leur dire que : « Il y en a « DES » qui ne sont pas d'accord pour approuver une égalité de... », « il y en a « DES » qui osent refuser les propositions du comité... « Avez-vous dit à vos collègues que ce que nous propose le comité n'est autre qu'un nivellement par la base ? Savez-vous que ce nivellement, nous l'aurons de toute façon, quand nos autorités politi-

ques nous ouvriront leurs coffres... Et que ceux-ci seront vides !

« Evidemment, vous », vous ne vous laissez pas manipuler (sans réagir, si ce n'est de loin, donc sans impact) par un comité certainement satisfait et déçu de l'absentéisme de ses membres, car ainsi il ne connaît pas d'opposition saine ni trop vigoureuse au sein des assemblées. (« Evidemment », quand on est embarqué sur le même bateau, et que celui-ci a pour fret « les moutons de Panurge », il faut bien se serrer les coudes...)

« Evidemment, vous », vous n'êtes pas de ceux qui déplorent (sans vergogne), dans leurs écoles, les décisions prises à leur insu. « Evidemment », si « EUX », ils avaient été là... Ils leur auraient dit... Ils auraient protesté... Ils auraient retourné l'opinion... Cela ne se serait pas passé ainsi... « Evidemment »...

« Evidemment, vous », vous avez des idées originales (du moins, vous essayez!)

« Evidemment, vous », vous osez formuler vos idées sans tenir compte du fait

que pour la noble assemblée, vous êtes un(e) farfelu, celui ou celle qui « fait bien rire » et, « évidemment », vous vous moquez éperdument de sentir grandir l'animosité autour de vous...

« Evidemment, vous », vous n'êtes pas de ceux pour qui, les palabres, les discussions, les décisions à l'arraché sont sans intérêt. Bien « évidemment », vous ne laissez pas gentiment tout cela aux autres, et, n'hésitant pas à violer les sacro-saints principes de notre vieille démocratie directe, vous vous bousculez tous au portillon pour faire partie de telle ou telle commission de travail. Notre reconnaissance aux membres du comité (même si parfois ses idées virent au rouge) qui travaillent pour nous...

« Evidemment, vous », vous n'êtes pas de ceux qui ignorent que « nos charges d'enseignants ne cessent d'augmenter (!). Que de nombreux collègues ne parviennent plus à supporter cette situation (!). Si bien qu'il est urgent que notre comité SPG entre en tractations avec le DIP pour l'obtention de... DÉCHARGES ! « Que... que... et encore que... etc.

« Evidemment, vous », vous n'êtes pas de ceux qui ne viennent qu'à l'AAA, afin de ne pas avoir à payer une amende de vingt francs et qui, le reste de l'année se f... royalement des assemblées de leur association, pas plus que vous n'êtes de ceux qui font partie de la SPG parce que cette appartenance les sécurise en cas de conflit éventuel avec... les collègues... l'inspecteur... l'employeur.

« Evidemment, vous », vous n'ignorez pas que chaque assemblée générale constitue le pouvoir suprême de l'association. Vous n'ignorez pas, non plus, que lors des assemblées, les décisions sont prises à la MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS et que chaque vote engage la société entière. (Article 12 des statuts.)

Bien « évidemment, vous », vous ne voulez plus que votre avenir soit décidé par une minorité dont les idées sont souvent extrémistes par rapport à l'ensemble de la profession ; mais n'est-ce pas cette minorité qui représente la majorité dans nos assemblées ?

« Evidemment, vous »... « vous » ! Et encore « vous »...

« VOUS » qui réclamez, qui réclamez sans cesse, qui réclamez encore entre les quatre murs de votre école (hélas !), venez donc clamer au sein de nos assemblées et de votre association !

« Evidemment, vous », vous n'êtes pas sans savoir que notre président se dépense sans compter pour la défense de nos intérêts, vous n'êtes pas sans savoir que par votre présence et surtout par votre participation (même « contestataire »), vous lui apportez un encouragement inestimable dans l'exercice de ses fonctions.

« Evidemment, vous », vous ignorez que votre présence nous fait cruellement défaut et cela trop souvent. (Ne voit-on pas uniquement quand il est question de salaire ou de gros sous ?) Evidemment...

« Evidemment, vous », le 9 mars, entre un programme TV dans lequel il était question d'un pays à démocratie « très avancée » et une assemblée SPG, votre choix n'a nullement été cornélien. A moins que, bien « évidemment »... Avec la conscience professionnelle... Cette soi-

rée... Merveilleuses leçons... Corriger les épreuves de l'inspecteur... Ou à « masochiser » parce que... Il vous a semblé... Les résultats... Moins bons... Il y a deux ans...

« Evidemment, VOUS », nous souhaitons vous connaître, même et surtout si vous n'êtes pas du même avis que la « majorité »... Nous aimerions vous voir participer plus activement à la vie de votre société... « Evidemment »... « Evidemment »...

E. VIDAMENT.

Le salaire des fonctionnaires

En date du 22 janvier 1976, la « Tribune de Genève » consacrait une page entière de sa rubrique « Objectif » au traitement des conseillers administratifs et des fonctionnaires. A cette occasion, elle publiait, outre un article signé J.-M. Laya, la lettre d'un lecteur citant divers chiffres à propos des salaires dans la fonction publique, chiffres mal interprétés ou mal digérés mais qui ne présentaient pas la situation exacte des fonctionnaires. Pour répondre à ce lecteur qui, lui, avait eu droit de parole, les différentes associations professionnelles représentées dans le « mouvement fonctionnaire » avaient adressé une lettre commune aux 5 quotidiens genevois. Seule la « Voix Ouvrière » a publié cette réponse, le plus grand mutisme étant observé par les autres journaux genevois... (*)

Chaque association ou syndicat a donc décidé de publier dans son journal respectif, le texte que vous trouverez ci-dessous.

Réponse des fonctionnaires

à un article et à une lettre de lecteur parus dans la « Tribune de Genève » du 22/1/76

En novembre, puis en décembre 1975, à l'appel de huit organisations du personnel de l'Etat soussignées, plus d'un millier de salariés de la fonction publique ont participé aux deux assemblées convoquées pour défendre quatre revendications :

- le maintien de la compensation du renchérissement ;
- 40 heures pour tous, sans diminution de salaire et sans augmentation de la charge de travail ;
- 4^e semaine de vacances au minimum pour tous ;
- salaire minimum de Fr. 2000.— par mois (valeur 1975).

Depuis lors, le Cartel intersyndical de l'Etat, regroupant toutes les organisations du personnel de l'Etat, soutient ces quatre revendications. Un premier résultat a été obtenu : une délégation comprenant des représentants de chaque organisation du personnel ainsi que le président du Cartel intersyndical a été reçue par le Conseil

d'Etat le jeudi 4 décembre. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu de part et d'autre de se retrouver début février pour ouvrir une véritable négociation sur les quatre revendications présentées.

Devant un mouvement revendicatif unitaire, tel qu'on n'en avait pas vu depuis très longtemps dans la fonction publique genevoise, bien vite, les attaques se sont multipliées de toutes parts. Ces attaques délibérées, fondées sur des informations tendancieuses, concernant aussi bien le coût des revendications que la situation réelle des traitements, visent à désorganiser le mouvement revendicatif actuel et à nous opposer aux travailleurs du privé ainsi qu'aux contribuables. Bref, cela exige de la part des organisations du personnel une mise au point, étant donné le droit du public à une information objective. Il faut rappeler des vérités simples, mais que certains milieux semblent oublier.

1. Le travailleur du secteur public n'a, comme tous les autres travailleurs, que son salaire pour vivre ; c'est un salarié comme les autres. Il paie aussi des impôts, comme les autres. Enfin, il est pré-occupé, lui aussi, par ses conditions de travail, son pouvoir d'achat et son emploi.

2. Une comparaison tendancieuse et abusive

Tendre à faire croire, par une comparaison tendancieuse, que les salaires de l'ensemble du personnel de la fonction

* Voir à ce sujet le sort réservé à la lettre adressée par notre collègue Denis Perrenoud à M. Victor Lasserre, rédacteur de « L'Ordre professionnel » à propos d'énergie nucléaire. La fin de non-recevoir, le silence, seraient-ils un aveu de prise en défaut ? ou une grossière impolitesse ? Quand j'étais petite, on me disait : « Réponds, quand on te parle ! »

publique sont du niveau de ceux d'une minorité de hauts fonctionnaires induit en erreur l'opinion en l'amenant finalement à penser que tous les salaires sont exorbitants. De même, comme l'a fait M. P.V., lecteur de la « Tribune de Genève », prendre isolément des salaires dans l'enseignement, la police, l'hôpital, l'administration, n'est pas honnête. On pourrait à ce jeu-là trouver dans ces mêmes secteurs des salaires très bas. La présentation des salaires, dans cette lettre, est de mauvaise foi. Incorporer les charges (AVS, caisse de retraite, y compris la part de l'Etat qui n'apparaît jamais dans les salaires) donne une idée très inexacte du revenu disponible réel.

3. Salaires et évaluation des fonctions : une illusion à dissiper

Il faut insister sur le fait que l'évaluation des fonctions n'a jamais été une revalorisation générale des salaires comme on a pu le présenter à la population ou le faire croire aux fonctionnaires eux-mêmes. En réalité, cette opération a permis à l'Etat de faire des économies ! Que voyons-nous en effet aujourd'hui à la fin des études d'évaluation ?

— Pratiquement peu ou pas d'augmentation salariale dans plusieurs secteurs.

— Un blocage des salaires pour un grand nombre de fonctionnaires pendant la durée des études, atténué, en partie seulement, par des allocations provisionnelles.

— Neuf millions détournés de la provision financière prévue au budget 1975 pour payer le rétroactif promis par le Conseil d'Etat au 1.1.74, mais ramené par le Grand Conseil au 1.7.75. Les journaux ont présenté ce rétroactif comme indécent ; or, si la masse salariale représentée par le rétroactif est devenue importante, ce n'est pas la faute des salariés de l'Etat, mais c'est imputable aux lenteurs apportées aux travaux d'évaluation des fonctions. Prévue au départ pour deux ans, la durée des travaux a été sans cesse prolongée pour arriver à terme à l'automne 1975.

— Une politique d'engagement qui ne tient aucun compte du principe « une fonction = une classe salariale ». Cela donne des engagements à des salaires très nettement inférieurs aux classes prévues par l'évaluation des fonctions et crée une division inadmissible entre salariés faisant le même travail.

Tout cela a suscité un mécontentement légitime chez un grand nombre de salariés de l'Etat. Car, en fait, le niveau actuel des salaires dans la fonction publique n'est pas dû à des augmentations réelles de salaire, mais à la compensation du renchérissement, ce qui a tout juste permis de préserver le pouvoir d'achat des salariés

de la fonction publique contre les effets de l'inflation.

4. La sécurité de l'emploi

Remettons les choses au point : il n'y a que le personnel nommé qui bénéficie théoriquement de la sécurité de l'emploi. Or,

— toute personne engagée à l'Etat n'est en principe nommée définitivement qu'au bout de trois ans.

— Même nommé, un fonctionnaire peut être licencié en cas de restructuration de service.

— Tous les autres salariés de l'Etat sont soit employés avec des contrats annuels renouvelables tacitement, soit auxiliaires avec des contrats d'une durée limitée à quelques mois. Actuellement, l'engagement d'auxiliaires se généralise, car c'est une main-d'œuvre à bon marché que l'on peut renvoyer quand on veut.

Le chômage partiel existe aussi. Par exemple, dans l'enseignement secondaire, la garantie d'un emploi à plein temps n'intervient dans le meilleur des cas que cinq ans après la nomination (qui ne garantit que 50 % du salaire).

Ainsi, la sécurité de l'emploi dans la fonction publique est loin d'être garantie comme on veut le faire croire à l'opinion publique. Ce qui est vrai, c'est que l'Etat n'a pas encore pris l'initiative de recourir à des licenciements. Mais, les milieux qui attaquent la fonction publique souhaitent-ils que l'Etat licencie pour que les travailleurs du secteur public aillent grossir les rangs des chômeurs ? Est-ce là leur issue à la crise actuelle ?

5. Le coût des revendications et la fiscalité

Pour l'introduction de la semaine de 40 heures, M. Babel a avancé le chiffre de 80 millions. Il obtient ce chiffre en estimant que les 40 heures demandent 10 % de personnel supplémentaire, soit 1800 emplois nouveaux avec un salaire moyen de Fr. 45 000. Nous nous inscrivons en faux contre un tel calcul. L'opinion publique doit savoir que le personnel hospitalier et la police (40 %) ont déjà un horaire hebdomadaire de 42 heures. M. Babel n'en tient pas compte. Quant à l'estimation de 45 000 francs (de salaire moyen annuel) pour chaque nouveau poste créé, cela relève de la pure fantaisie quand on sait que plus de la moitié du personnel en 1975 avait un salaire annuel inférieur à ce montant. Ce chiffre de 80 millions ne correspond pas à la réalité, mais vise à impressionner l'opinion publique. Cela dit, un lecteur de la « Tribune de Genève » brandit l'épouvantail des impôts pour dresser contre les salariés de la fonction publique tous les autres salariés. Ce que ce lecteur ne dit pas, c'est que, premièrement, les salariés de la fonction pu-

blique paient aussi des impôts et que, surtout, un système fiscal n'est pas immuable. Il faut le rappeler : le système actuel, par la progression à froid, frappe davantage les petits et les moyens salaires que les gros. Nous pensons que cette situation peut changer et que l'argent doit être pris là où il se trouve. Le Conseil d'Etat refuse d'imposer davantage la fortune. Ne citons qu'un exemple : en 1974, 1939 contribuables avaient une fortune déclarée de plus d'un million ; le total de cette fortune imposée s'élevait à 6 milliards 500 millions. Si l'Etat avait prélevé 1 % supplémentaire, ce qui n'est pas énorme en regard de telles fortunes, il aurait récolté 65 millions de plus !

6. Secteur public, secteur privé, où est l'indécence ?

Opposer les travailleurs du secteur public à ceux du secteur privé n'est qu'une manœuvre visant à affaiblir les uns et les autres. Les organisations du personnel de l'Etat savent bien que jusqu'à présent les effets de la crise se sont fait très durement sentir dans le secteur privé.

Mais qui en est responsable ? Ce ne sont pas les salariés de l'Etat, mais bien plutôt les milieux qui orchestrent la campagne antifonctionnaire en taxant d'indécentes les revendications actuelles de la fonction publique. Si les milieux patronaux qui licencient, développent le chômage partiel, refusent de payer le renchérissement dans la métallurgie, le bâtiment, l'imprimerie, etc., publiaient leurs salaires et leurs bénéfices, chacun pourrait voir de quel côté est l'indécence. Or, ce sont ces mêmes milieux qui nous demandent d'être solidaires des travailleurs du privé en acceptant que ce soit sur notre dos que la crise se résolve. Au contraire, la solidarité du secteur public envers le privé passe par la lutte que nous menons pour faire aboutir nos quatre revendications qui sont d'ailleurs les mêmes que celles du secteur privé.

— Abaisser l'horaire hebdomadaire à 40 heures et allonger la durée minimum des vacances à 4 semaines sont des moyens de lutter contre le chômage par la création de nouveaux emplois.

— Obtenir un salaire minimum de Fr. 2000.— et le maintien de la compensation intégrale du renchérissement permet de maintenir le pouvoir d'achat et de ne pas aggraver la crise.

De plus, si la fonction publique obtient satisfaction sur ses revendications, cela ne peut que renforcer la lutte parallèle du secteur privé. D'ailleurs, tous les syndicats du secteur privé ont envoyé des lettres de soutien au mouvement de la fonction publique.

En conclusion, les organisations syndi-

cales de la fonction publique refusent que la crise actuelle se dénoue au détriment des travailleurs du secteur public et du secteur privé. Elles refusent une solidarité de la passivité devant les attaques et de la fatalité devant les événements. Les organisations de la fonction publique, en s'appuyant sur le personnel, continueront leur lutte pour la satisfaction des revendications présentées au Conseil d'Etat parce qu'elles répondent aux besoins légitimes de tous les salariés : lutte contre le chômage, lutte pour le maintien du pouvoir d'achat. C'est comme cela qu'elles envisagent la véritable solidarité du secteur privé et du secteur public face à la crise.

Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD).

Association des syndicats autonomes genevois (ASAG).

Association suisse des infirmiers, infirmières diplômés (ASID).

Société pédagogique genevoise (SPG).

Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG).

Fédération des associations des maîtres des C. O. (FAMCO).

Association des maîtres suppléants enseignants et primaires (AMSEP).

Syndicats chrétiens (FChP/CRT).

Fonction publique

Résolution de l'assemblée du 6 avril 1976

Réuni en assemblée générale le 6 avril 1976 à l'appel des huit organisations, (AMSEP, ASAG, ASID, FAMCO, FChP, SPG, UCESG, VPOD), le personnel de la fonction publique cantonale genevoise.

1. A pris connaissance des propositions du Conseil d'Etat faites lors de l'entrevue du 24 mars concernant les quatre revendications du mouvement de la fonction publique. Devant l'insuffisance de ces propositions, l'assemblée réaffirme sa volonté de faire aboutir ces revendications telles qu'elles ont été définies dans sa résolution du 9 décembre 1975 :

a) En ce qui concerne la compensation du renchérissement et le rattrapage, elle luttera contre toute loi visant à remettre en cause ces acquis. Elle demande au Cartel intersyndical de prendre contact avec la Commission des finances dans ce sens et au Conseil d'Etat de soutenir la position du personnel devant la Commission des finances et le Grand Conseil.

b) Pour les 40 heures (sans diminution des salaires, sans augmentation des charges de travail et avec création de postes de travail), si elle est consciente que cet objectif ne peut être atteint que par paliers elle demande l'application des 42 heures immédiatement dans les secteurs concernés et maintient la revendication des 40 heures pour tous au 1^{er} janvier 1977.

L'assemblée soutient les revendications des enseignants comme traduction des 40 heures.

c) Quant à la quatrième semaine de vacances au minimum pour tous, c'est dès l'année 1976 que l'Etat doit l'accorder.

d) Pour la suppression des quatre classes, l'assemblée juge plus utile et efficace d'y arriver en deux temps : du point de vue de la défense du pouvoir d'achat, il

vaut mieux obtenir d'abord le salaire minimum de Fr. 2000.— (en valeur 1975), indexé chaque année au coût de la vie, dans le cadre de l'échelle salariale existante. La deuxième étape consistera à intervenir auprès du Grand Conseil, lors de la révision de la loi des traitements, pour demander la suppression des quatre classes.

2. DEMANDE :

— A la délégation de l'assemblée de défendre ces positions lors des prochaines

entrevues avec le Conseil d'Etat et en particulier, lors de celle qui doit avoir lieu demain 7 avril.

— Au Cartel intersyndical du personnel de l'Etat de convoquer une prochaine assemblée de la Fonction publique au plus tard le 15 mai 1976, lors de laquelle la délégation devra rapporter sur les résultats des négociations.

— Au Cartel intersyndical de convoquer avant le 1^{er} mai un rassemblement du personnel au cas où le Conseil d'Etat resterait sur les positions annoncées le 24 mars.

3. APPELLE LE PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE :

— A renforcer les commissions de mobilisation des différents secteurs, afin de soutenir le mouvement sur les lieux de travail et de discuter sur les moyens d'action pour faire aboutir les quatre revendications.

— A participer massivement à la manifestation du 1^{er} Mai pour populariser le mouvement de lutte de la fonction publique et concrétiser l'unité entre travailleurs des secteurs public et privé.

Elle demande au comité de préparation du 1^{er} Mai qu'un représentant des huit organisations qui ont convoqué les assemblées puisse s'exprimer dans le meeting officiel au nom du Mouvement de la fonction publique.

Ceux qui nous quittent : Madeleine Roth

Née en 1924, Madeleine Roth fréquenta l'école enfantine puis l'école primaire de Troinex. Elle suivit avec facilité l'école supérieure des jeunes filles, réussit le concours d'entrée en stage et revint à Troinex nommée maîtresse à l'école enfantine de ce village auquel elle était très attachée.

Madeleine Roth avait une personnalité très marquée : douée, ouverte à toutes les choses de l'esprit, sensible aux arts, aimant passionnément la nature, spirituelle, consciencieuse à l'extrême, elle recherchait en tout la perfection. Elle faisait bénéficier ses élèves, dont elle respectait toujours la personnalité, de ses magnifiques qualités, leur inculquant non seulement les notions scolaires mais insistait tout autant, sur l'éducation, la façon de se comporter.

Lors des dernières vacances d'automne elle ferma sa classe avec le projet de pré-

parer la proche fête de Noël dès la rentrée. Mais elle fut bientôt terrassée par un mal implacable et ce fut alors une lutte de trois mois, lutte cruelle et sans merci. Le 17 mars Madeleine Roth s'en allait pour toujours. L'école genevoise perd avec elle un serviteur d'élite, la commune de Troinex une maîtresse capable et appréciée, et ses collègues, jeunes et retraités, une amie précieuse et très estimée.

Au temple de Carouge, lors du culte d'adieu, M^{me} Forestier, inspectrice des écoles enfantines, se fit l'interprète du Département de l'instruction publique et du corps enseignant, en rendant un émouvant hommage à cette institutrice de valeur dont nous garderons tous un lumineux souvenir.

A M. Roth, son père, si douloureusement atteint vont nos sentiments de profonde et réelle sympathie.

R. H.

La formation continue, c'est aussi...

L'expérience de Satigny

L'aventure commence, timide, presque fortuitement ; c'est un peu une réaction de lassitude : il y a le désintérêt croissant des gosses, leur passivité ; il y a les leçons qui, bien qu'améliorées d'année en année, déçoivent toujours un peu plus ; il y a la tradition villageoise, discrète, mais qui marque le climat général de l'école ; il y a... il y a surtout la lente dégradation de l'image que l'on pouvait avoir de la profession, la sournoise progression de la routine. Certains acceptent, se résignent. D'autres se recyclent et attendent le salut des réformes à venir.

Trois collègues ; trois caractères différents ; trois types d'attitude pédagogique. Un jour peut-être, il y a un accrochage de trop : cela ne peut durer !

Depuis une année déjà, l'idée est là qui attend son heure. Elle a déjà suscité de nombreuses discussions. Elle doit devenir action.

Il faut supprimer la classe. Pas d'un coup bien sûr. Au départ, il s'agit de permettre aux élèves de changer de maître, de connaître d'autres attitudes, d'éprouver d'autres méthodes. Il s'agit de leur offrir un choix dans les activités, choix que l'on espère riche de motivations nouvelles. Mais peu importent ces arguments. Il faut maintenant agir. Il faut agir d'abord !

Aux élèves des trois classes (4^e, 5^e et 6^e degrés) on propose chaque fois trois thèmes ou activités à choix :

— Lundi après-midi : **travaux manuels.** Trois ateliers différents, éventuellement quatre si la collaboration d'un maître spécialisé peut être obtenue.

— Mardi après-midi, après la récréation seulement : **musique.** A choix, chant, présentation d'un instrument, danse folklorique...

— Mercredi : **environnement.** Choix de thèmes généraux qui donnent lieu à des observations et des recherches en géographie, histoire, sciences, un peu comme le préconisent les programmes romands dans les premiers degrés.

— Vendredi après-midi, après la récréation : **expression.** Mime, poésie, marionnettes, expression corporelle.

Les thèmes sont proposés en fonction des aptitudes, goûts et connaissances des maîtres. Les élèves s'inscrivent pour des cycles de trois ateliers. Il y a donc renouvellement toutes les trois semaines.

Progressivement, d'autres personnes interviennent dans les ateliers : des parents, des maîtres spécialisés, des habitants du village ; les élèves eux-mêmes se proposent pour diriger certains ateliers.

D'emblée, les résultats sont encourageants, mais la formule doit être améliorée, c'est évident. Les maîtres se sentent engagés solidairement dans l'aventure ; ils ne s'opposent plus, ils se complètent ; ils ne rivalisent plus, ils se renforcent, même s'il subsiste certaines tensions et que se produisent certains heurts.

Très vite, on substituera au choix des thèmes offerts par les adultes, le système des propositions sélectionnées parmi celles émanant des élèves eux-mêmes. Un grand panneau est dressé dans le hall de l'école ; il est rapidement couvert de propositions qui vont du bricolage bouchon-allumettes à l'informatin sexuelle, de la balade dans les bois à la recherche sur les origines du village.

Exemples d'ateliers :

Composition d'une pièce de théâtre (trav. man.) : fabrication du décor - enregistrement du fond musical de la pièce - peinture du décor - étude de la pièce.

Les bateaux : construction d'un navire de guerre grec en bois (à deux ou trois élèves) - chant de marins - étude de différentes sortes de bateaux - dessin de bateaux - composition et interprétation d'une saynète se passant sur un bateau.

Marionnettes : choix ou écriture de la pièce - confection des marionnettes - choix d'une musique d'accompagnement - dessin des décors - récitation et enregistrement du texte - manipulation des marionnettes et représentation - observation du corps humain ou animaux, selon la pièce choisie.

La maison : construction d'une maquette en bois et plâtre d'une maison idéale - bruits de la maison, écoute et réalisation - publicité vantant la maison construite - les animaux qu'on peut élever chez soi - mimes et ombres chinoises des différentes activités faites dans une maison.

L'Afrique noire : fabrication de masques - la fête au village (dessin) - écoute de disques et fabrication d'instruments - situation géographique et étude de la végétation - danse avec masques et instruments fabriqués.

Les groupes sont constitués selon les vœux exprimés par l'élève qui choisit non le maître, mais un thème.

Tout semble marcher. Les enfants travaillent mieux ; ils participent, ils prennent des initiatives. Une réunion de parents permet d'informer ceux qui restent pré-occupés par l'entorse faite aux programmes traditionnels. Au cours de la discussion qui s'ouvre, les parents disent leur adhésion à cette pédagogie nouvelle pour eux et écrivent une lettre au Département de l'instruction publique. L'inspectrice,

quant à elle, suit et couvre l'expérience et assume ses responsabilités : les notes ne sont pas attribuées selon le mode de faire traditionnel (elles le sont surtout en fonction de l'attitude de l'élève dans l'atelier), les programmes ne sont pas suivis. Cependant, sur le plan des connaissances en géographie, en histoire et en sciences notamment, le profit est manifestement intéressant.

Les maîtres sont maintenant enchantés ; ils se sont pris au jeu. En tant qu'animateurs de groupes, ils creusent les sujets, se renseignent, lisent, courent les bibliothèques et les archives. Ils réunissent du matériel, ils aménagent des locaux. Ils repartent à la découverte ; ils réapprennent l'étonnement. Dans leur contexte, les recyclages ou autres formes de perfectionnement leur paraissent sans grand intérêt, leur emploi du temps est d'ailleurs chargé d'autant qu'ils ont une famille et qu'ils entendent sauvegarder une part de vie personnelle.

Il faut noter que pour les deux nouvelles collègues qui viennent de terminer les études pédagogiques et qui prennent leur première classe en septembre à Satigny alors que l'expérience a débuté une année avant, ce n'est pas l'enthousiasme, ce n'est pas du tout ce qu'elles attendaient de l'école ; leur intégration posera quelques problèmes.

Ce qui primitivement ne devait être qu'une expérience limitée, prend de l'extension : on envisage des étapes supplémentaires. On se documente à propos de nouveaux systèmes d'évaluation (l'une des enseignantes s'inscrit à un cours universitaire consacré à ce problème) ; on étudie des systèmes d'enseignement à niveaux... On imagine le passage du travail par thèmes, recouvrant les branches secondaires seulement, à un travail par thèmes également mais étendu à toutes les branches, français et maths compris.

Enfin les collègues de 2^e et 3^e années sont associées à ces projets : il faut repenser le problème en fonction des petits. Bref, on congite, on se réjouit... et on agit, même si certains inconvénients liés au nouveau système apparaissent : il s'agit notamment d'un regret, celui de ne plus avoir sa classe pour y faire de la musique, du dessin...

Face à tous ces projets, l'attitude positive de l'inspectrice, sa bienveillance, se teintent progressivement de prudence ; il faut maintenant en référer à l'instance supérieure : l'expérience va trop loin. L'école se démarque trop nettement du modèle. Très vite, la décision arrive, malgré l'adhésion enthousiaste de tous ceux — élèves, enseignants, parents — que l'expérience a pu toucher. Plus question d'étendre l'expérience aux branches principales. Quant à cet enseignement de l'histoire,

de la géographie et des sciences, si proche des nouveaux programmes romands, mais qui ne respecte pas les programmes actuels, il conviendra également d'y renoncer. Désormais, l'expérience peut être poursuivie dans la mesure où elle ne dépasse pas le champ des activités créatrices.

En décembre 1975, malgré cette limitation draconienne, une exposition-vente est organisée avec présentation des travaux, et productions préparées dans les ateliers par les élèves des degrés 2 à 6.

L'appui des parents sera inutile: la Direction de l'enseignement primaire ne modifiera plus sa décision. On évoque le cas des élèves qui déménagent, les expériences futures liées aux nouveaux plans d'études romands, la prudence qui s'impose...

C'est la douche froide, la désillusion...

On en est là. L'expérience continuera-t-elle, limitée, amputée? Les collègues continuent à réfléchir, à chercher. Le retour à la norme paraît difficile.

Ce mois de mars, Charles Mathiss est mort, terrassé par sa maladie. Il était l'un des trois promoteurs de l'expérience de Satigny. Pour lui, comme pour ses collègues, l'aventure aura été source d'enrichissement réel. Il nous laisse un message, il nous laisse ses espoirs.

L'aventure pédagogique est un perfectionnement, peut-être le plus riche qui soit. Dans d'autres écoles, des expériences se lancent, d'autres se préparent, elles supposent toutes de l'imagination et surtout du courage.

Commission de l'éducation permanente.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Chronique CIA

Comme annoncé dans la dernière chronique (N° 12), voici quelques **exemples chiffrés** pour concrétiser les données théoriques indiquées alors. Les nombres indiqués ci-dessous sont calculés selon les nouveaux barèmes acceptés par le comité CIA et l'assemblée des délégués de février 1976 ; si la votation de juin, mise sur pied à la suite du référendum lancé contre ces dispositions, aboutit à un refus de l'adaptation proposée, les cotisations que nous payons actuellement seraient alors diminuées de 1 à 2 % (part employé) et les prestations CIA indiquées de 26 à 30 %, cette dernière déminution étant ramenée entre 0 et 10 % selon la classe de l'échelle des salaires, par le jeu des allocations de vie chère de l'Etat.

1. Homme

Marié, deux enfants de moins de 20 ans, retraite légale à 62 ans, sociétaire CIA, entré avant l'âge de 38 ans.

Deux exemples

Traitement annuel de :	Traitement annuel de :
36 000.—	48 000.—
Traitement assuré par la CIA de :	
(part assurée par l'AVS = 12 320.—)	
23 680.—	35 680.—

S'il devient totalement invalide, il touchera annuellement :
de la CIA :

9 472.— pension d'invalidité (40 %)	14 272.—
+ 710.— charge 1 ^{er} enfant (3 %)	+ 1 070.—
+ 710.— charge 2 ^e enfant	+ 1 070.—

de l'AI :

+ 12 000.— pension d'invalidité	+ 12 000.—
+ 4 200.— rente compl. homme marié	+ 4 200.—
+ 4 800.— charge 1 ^{er} enfant	+ 4 800.—
+ 4 800.— charge 2 ^e enfant	+ 4 800.—
<u>36 692.— au total</u>	<u>42 212.—</u>

S'il décède, sa veuve touchera annuellement :
de la CIA :

9 472.— pension de veuve (40 %)	14 272.—
+ 2 368.— pension 1 ^{er} enfant (10 %)	+ 3 568.—
+ 2 368.— pension 2 ^e enfant	+ 3 568.—

de l'AVS :

+ 9 600.— pension de veuve	+ 9 600.—
+ 4 800.— pension 1 ^{er} enfant	+ 4 800.—
+ 4 800.— pension 2 ^e enfant	+ 4 800.—
<u>33 408.— au total</u>	<u>40 608.—</u>

S'il décède et que les enfants mineurs restent orphelins de père et mère, ils toucheront annuellement :

de la CIA :

4 736.— 1 ^{er} orphelin (20 %)	7 136.—
+ 4 736.— 2 ^e orphelin	+ 7 136.—
(+ le remboursement des cotisations s'ils ont été désignés comme héritiers auprès du secrétariat CIA)	

de l'AVS :

+ 7 200.— 1 ^{er} orphelin	+ 7 200.—
+ 7 200.— 2 ^e orphelin	+ 7 200.—
<u>23 872.— au total</u>	<u>28 672.—</u>

2. Femme

Mariée, deux enfants de moins de 20 ans (toutes les femmes ont la retraite légale à 62 ans), sociétaire CIA, entrée avant l'âge de 38 ans.

Deux exemples

Traitement annuel de :	Traitement annuel de :
36 000.—	48 000.—
Traitement assuré par la CIA de :	
(part assurée par l'AVS = 16 000.—)	
20 000.—	32 000.—

Si elle devient totalement invalide, elle touchera annuellement : de la CIA :

8 000.— pension d'invalidité (40 %)	12 800.—
+ 600.— 1 ^{er} enfant (si elle a charge)	+ 960.—
+ 600.— 2 ^e enfant (de famille)	+ 960.—
de l'AI :	
+ 12 000.— pension d'invalidité rien pour les enfants	+ 12 000.—
<hr/> 20 000.— au total	<hr/> 24 800.—

Si elle décède, son mari touchera annuellement : de la CIA :

pas de pension de veuf	
2000.— pension 1 ^{er} enfant (10 %)	3200.—
+ 2000.— pension 2 ^e enfant	+ 3200.—
(+ le remboursement des cotisations s'il a été désigné comme héritier auprès du secrétariat CIA)	

de l'AVS :

pas de pension de veuf	
pas de pension d'orphelin	
<hr/> 4000.— au total	<hr/> 6400.—

Si elle décède et que les enfants mineurs restent orphelins de père et mère, ils toucheront annuellement : de la CIA :

4 000.— 1 ^{er} orphelin (20 %)	6 400.—
+ 4 000.— 2 ^e orphelin	+ 6 400.—
(+ le remboursement des cotisations s'ils ont été désignés comme héritiers auprès du secrétariat CIA)	

de l'AVS :

+ 7 200.— 1 ^{er} orphelin	+ 7 200.—
+ 7 200.— 2 ^e orphelin	+ 7 200.—
<hr/> 22 400.— au total	<hr/> 27 200.—

Remarques

— Toutes les rentes et pensions (sociétaires et épargnants) sont indexées par l'Etat au coût de la vie.

— Dès 24 ans de sociétariat et plus, légère augmentation des pensions.

— Différence de déductions de coordination AVS entre homme et femme due à l'âge de la retraite AVS (homme = 65 ans, femme = 62 ans).

Prochaine chronique : calcul des retraites sociétaires et des prestations épargnants.

Liliane Palandella.

Energie nucléaire

LETTRÉ OUVERTE

A M. JEAN-CLAUDE DELAUDE,
ÉCONOMISTE

Monsieur,

C'est avec intérêt que j'ai lu votre article paru dans « l'Ordre professionnel » du 18 septembre 1975. Sous le titre : « L'approvisionnement électrique de Genève », vous présentez, entre autres, des statistiques sur la consommation du courant dans le canton de Genève établies ces dernières années ; vous déclarez, à la fin de votre article, qu'il est « indispensable » de construire « le Verbois nucléaire ».

Cette conclusion a retenu particulièrement mon attention. Sans vouloir entrer dans les détails concernant l'établissement de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler, dans certains milieux, des « besoins » en électricité, sans vouloir mettre en discussion les problèmes du chômage en les liant à des problèmes énergétiques, je voudrais m'adresser à vous, en votre qualité d'homme, de père de famille peut-être, et de citoyen responsable non seulement des quelques années qui viennent mais d'un avenir plus lointain.

Savez-vous qu'une centrale nucléaire n'est qu'un maillon d'une chaîne dans le cycle de l'utilisation de l'uranium et qu'il est intéressant de prendre connaissance des événements qui se produisent à chacun des maillons de cette chaîne, sur le plan économique bien sûr, mais aussi sur le plan humain ? C'est sur ce dernier point qu'il me paraît indispensable de situer, en premier lieu, des problèmes que tout individu peut être capable de saisir.

Il a été dit, à qui voulait l'entendre, que dans le voisinage des centrales nucléaires, en cas de fonctionnement normal de celles-ci, la radio-activité ambiante était extrêmement faible. Nous sommes parfaitement d'accord. Mais ce qui est moins connu, c'est que chaque centrale nucléaire libère directement dans l'atmosphère des éléments sous forme de vapeurs et de gaz radio-actifs, du strontium 90 notamment, du césium 137 et du krypton 85 dans sa totalité ; ces éléments varient, selon le type de centrale. Si les conditions atmosphériques étaient constamment favorables, ces produits ne poseraient pas de problèmes ces prochaines années. Vous n'ignorez pas cependant que certaines régions (dont celle de Verbois) sont soumises à de longues inversions thermiques capables de créer des concentrations d'éléments radio-actifs dange-

reuses. Les retombées provenant des expériences américaines et russes en particulier ne se sont pas répandues uniformément dans l'atmosphère, des concentrations inattendues ont été enregistrées en différents points du globe.

Il existe également en provenance des centrales nucléaires des rejets d'eau contenant des éléments dont la teneur en radio-activité est, il est vrai, extrêmement faible, à peine mesurable. Si tout s'arrêtait là, tout irait bien ; malheureusement, certains végétaux (algues...) fixent, dans leur structure même, ces éléments. Les poissons mangent ces végétaux, des oiseaux mangent ces poissons, certains d'entre eux sont mangés par l'homme et l'on constate, à chaque niveau, une concentration plus forte de ces éléments. Aux E.-U., sur la rivière Columbia, on s'est rendu compte que les œufs de certains oiseaux contenaient, en fait, des concentrations 1 million de fois supérieures à celles que l'on tolérerait dans les cours d'eau.

Dans les usines de retraitement, les pollutions atmosphériques sont énormes. De plus, chaque année, pour le retraitement d'une quantité de combustible telle qu'en utiliserait la centrale qui vous intéresse, il se perd 1 kg de plutonium. Les scientifiques sont incapables de dire où il se trouve, or il s'agit de la matière la plus diabolique que l'homme ait inventée, une matière « dégueulasse » comme le disait le professeur Kovarski (favorable, pour l'heure, à la construction de centrales nucléaires). La plus infime particule, moins d'un millième de gramme, pénétrant dans nos poumons, peut être largement suffisante pour y provoquer un cancer ; sa période est de 24 000 ans, c'est-à-dire qu'il faut attendre cette durée pour qu'il perde la moitié de son pouvoir destructeur ; il se comporte, en outre, comme un aérosol. Une quantité de plutonium de la grosseur d'un pamplemousse serait **théoriquement** suffisante pour anéantir l'humanité.

Vous ignorez peut-être que les déchets hautement radio-actifs provenant de l'utilisation de l'énergie nucléaire doivent être stockés définitivement ; pendant les premiers siècles, ils devront être refroidis et, pendant des millénaires, ils devront être tenus à l'abri de notre biosphère. Il faudra contrôler l'état des conteneurs, éventuellement les réparer, il faudra s'assurer de la stabilité du site. Il faudra mettre en place une comptabilité exacte des radio-éléments amassés et assurer, sans défaillance, d'une génération à l'autre, la transmission de toutes les données concernant les conditions de stockage. Ces sites, ainsi que les lieux d'implantation des centrales nucléaires, après leur démantèlement, devront être surveillés.

Que penserait-on des Egyptiens de l'An-

tiquité si leurs pyramides étaient devenues des tombeaux nucléaires construits à des centaines d'exemplaires, des no man's land entourés de fil de fer barbelé et surveillés en permanence depuis des siècles ? Comment jugerait-on des promoteurs, des économistes qui auraient encouragé des populations à édifier de tels monuments pour satisfaire les « besoins » d'une cinquantaine d'années (car il est entendu, selon les promoteurs des centrales, que l'énergie nucléaire de fission impose, dans le temps, une limite de cet ordre de grandeur) ?

L'utilisation de l'énergie nucléaire suppose un haut degré de discipline, un sens des responsabilités de la part de toute l'humanité. Elle suppose aussi une continuité de notre société et une stabilité politique à l'échelle des siècles.

En recommandant la construction d'une centrale nucléaire, Monsieur l'Economiste, vous pariez ; vous pariez que l'humanité se montrera à la hauteur de la tâche ; vous avez confiance en l'homme, en son génie, vous avez confiance dans la technique. Hélas, peut-être avez-vous déjà perdu votre pari ? Les quantités de déchets radio-actifs, parmi d'autres, engloutis dans les océans, les produits toxiques de tous genres, les armes... sont probablement suffisants pour que le terme de notre civilisation soit fixé.

Peut-être ne pariez-vous pas, mais laissez-vous le soin aux spécialistes de prendre des responsabilités ? Hélas encore, les spécialistes ne sont pas d'accord entre eux. N'avez-vous pas entendu l'appel des 2300 scientifiques américains, celui des professeurs et assistants des écoles polytechniques de Zurich, de Lausanne, de l'Université de Bâle... ? Peut-être aussi que, conditionné inconsciemment par

votre travail, par l'étude des rendements, des bénéfiques à relativement court terme, vous disposez de peu de temps pour réfléchir aux problèmes humains, voire philosophiques ? Peut-être encore écartez-vous de votre esprit, sans que vous vous en rendiez vraiment compte, les préoccupations qui pourraient nuire à votre travail professionnel ? Peut-être ne retenez-vous que les solutions qui permettraient, vous l'espérez, la relance de cette croissance économique qui touche à sa fin ?

En encourageant la construction d'une centrale nucléaire, ne prenez-vous pas une lourde responsabilité ?

Il serait grand temps, semble-t-il, plutôt que de présenter l'énergie nucléaire comme solution possible aux problèmes économiques que nous connaissons, de mettre à la portée du public des renseignements suffisants pour que chacun puisse se faire une idée des problèmes humains qui concernent notre monde et qui sont les problèmes premiers, à brève ou longue échéance. Ceci aurait l'avantage, nous pouvons l'espérer, de déboucher sur des prises de position et des choix raisonnés qui n'ont rien à faire avec les actes de foi de certains partisans ou adversaires des centrales nucléaires.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Denis Perrenoud.

P.-S. Cette lettre a été adressée le 29 septembre 1975 à M. Victor Lasserre, rédacteur de « L'Ordre professionnel », avec la demande expresse de la transmettre à M. Delaude ; 6 mois après, l'auteur n'a reçu aucune réponse.

D. P.

DIANA

La plus belle revue illustrée, avec posters couleurs.

Diana protège la faune et la nature.

ABONNEZ-VOUS à la REVUE DIANA, case postale 1008, CH-1870 MONTHEY 2.

Prix de l'abonnement (12 numéros) :

Fr. 35.— - étranger Fr. 48.—.

Abonnement à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Je soussigné déclare souscrire un abonnement d'une année à la Revue DIANA.

Nom : Prénom :

Adresse exacte :

N° postal : Localité :

Signature :

Les maths modernes, c'est pas n'importe quoi !

Le dernier article de « N'importe qui » suscite des réactions.

Enfin.

Tant mieux.

Depuis le temps que nous nous évertuons à demander aux collègues de prendre la parole, d'exprimer leur opinion et d'autant plus si elle n'est pas la même que celle du comité, en voici deux, l'un exégète en matière de mathématiques modernes, l'autre praticienne expérimentée qui tentent de secouer une certaine apathie. Ils ne sont pas forcément d'accord ; je les crois assez généreux l'un et l'autre pour accepter la discussion et ne pas se montrer irréductibles.

Deux précisions :

QUI ÉCRIT DANS L'« ÉDUCATEUR » ?

QUELLES SIGNATURES ENGAGENT LE COMITÉ ?

Empruntons au calcul traditionnel sa vieille habitude du drill et répétons une ...ième fois que les colonnes de l'« Educateur » sont ouvertes à TOUS les membres SPG et qu'ils sont expressément conviés à faire part de leurs points de vue ou suggestions (dans le cadre du règlement de ce journal, voté lors de l'AD de mai 1975 à Fribourg). Ils n'engageront par là même que leur propre personne et non point l'ensemble de la SPG ou son comité.

A titre d'exemple, les articles parus sous le pseudonyme « N'importe qui », à Genève, « Pi » dans le Jura, etc., ne représentent que l'avis de ces seuls personnages, qui ne sont nullement les porte-parole de quiconque, SPG à Genève ou SPJ à Delémont. C'est donc à tort que R. Hutin voit en « N'importe qui » l'émissaire de la SPG.

Par contre, les articles portant la signature d'un membre du comité en tant que tel, ou pourvu de la mention « Pour le comité » engagent la responsabilité du comité, qui en a pris connaissance au préalable et les a approuvés.

Pour le Comité : lu.

En réponse à n'importe qui

La c... n'est pas grave tant qu'elle n'est pas militante.

Boris Vian.

Le responsable de l'« ahurissante sottise », stigmatisée dans l'« Educateur » N° 14 du 9 avril 1976 par ce M. N'importe qui qui se cache derrière l'anonymat pour dire n'importe quoi, signale à ce porte-parole de la SPG que, loin de lui en vouloir pour ses propos acerbes, il se tient à sa disposition pour compléter son information. En particulier, il souhaite vivement lui expliquer pourquoi la très grande majorité des élèves de 6^e année ont su ne pas voir d'erreur où il n'y en avait pas.

R. Hutin,
directeur du SRP.

Mathématiques modernes

Enfin ! Grâce à la motion Gillet et aux propos de « n'importe qui » dans le dernier « Educateur », la conspiration du silence semble rompue... Après 8 ans d'expériences personnelles, je vois 3 solutions :

1. Suivre béatement et docilement les instructions provenant du SRP.
2. Subir le nouveau programme dans la plus grande indifférence.
3. Se battre pour que l'expérience

réussisse, mais se battre aussi pour remanier, trier, corriger.

La commission de l'enseignement du Grand Conseil recevra ou a déjà reçu les délégués du DIP, de la SPG, des associations de parents etc. La commission est prête à recevoir des enseignants-praticiens qui ne se sentiraient pas représentés par les organismes susmentionnés. Qu'on se le dise ! Qu'on me le dise !

Simone Erb.

3, chemin Lehmann,
1218 Grand-Saconnex.

L'économie, c'est votre vie

SIX CONFÉRENCES-DÉBATS

Auditorium de l'école de Haller (35, av. Bel-Air, Chêne-Bourg, Genève).

Mercredi 12 mai, 17 h. : **Les circuits de l'économie : économie libérale, économie collectiviste** par M. Jean-Claude Delaude, chargé des actions de la société « Jeunesse et Economie ».

Mercredi 19 mai, 20 h. 30 : **Le monde du travail à Genève** par M. Pierre Schmid, secrétaire de la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH).

Mercredi 26 mai, 17 h. : **La fonction « consommation » dans l'économie nationale** par M^{lle} Yvette Jaggy, directrice de la Fédération romande des consommatrices.

Mercredi 2 juin, 20 h. 30 : **La bourse : jeu ou agent économique?** par M. Jean-Marie Laya, chef du service des informations, « Tribune de Genève ».

Jeudi 3 juin, 11 h. : **Visite guidée de la bourse de Genève** (pour les participants à la conférence du 2 juin).

Mercredi 9 juin, 17 h. : **Les rouages de la banque** par M. Fritz Aeschbacher, sous-directeur de la Banque Hypothécaire du Canton de Genève.

Mercredi 16 juin, 20 h. 30 : **Panorama de l'économie genevoise** par M. Jean-Claude Delaude, chargé des actions de la société « Jeunesse et Economie ».

Les personnes qui ne se seraient pas inscrites et qui souhaiteraient participer à l'une ou l'autre de ces conférences-débats seront les bienvenues.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.



**VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTRÉUX**

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles
vaudoises, accompagnés des professeurs.

Rapport de gestion de la Société pédagogique neuchâteloise pour l'année 1975

1. La voie de la SPN

Notre société, forte de sa tradition et de sa représentativité, a pu ressembler parfois, en cette année 1975, à une personne un peu isolée, qui cherche son chemin.

C'est dans un climat de relative solitude et de réflexion, que les communautés, comme les individus, trouvent la liberté de se remettre en cause et de reconnaître leur mission. La SPN d'aujourd'hui a pris, dans des circonstances difficiles, une nouvelle conscience de la sienne en considérant son histoire. Elle se sait l'héritière d'un passé qui l'a formée et lui a donné une vocation pédagogique, syndicale et culturelle. Elle proclame qu'elle est conduite ainsi à mener une lutte dans laquelle les intérêts sociaux sont liés aux impératifs pédagogiques, et qu'elle ne compte pas gagner au moyen d'expédients et d'armes inspirées par le pragmatisme ou l'opportunisme, mais par l'obéissance à une doctrine et le recours à une volonté.

2. Restructuration interne

L'assemblée générale de la SPN du 3 avril 1974 avait affirmé son caractère syndical. Une révision de ses statuts avait été, en conséquence, confiée à une commission spéciale, dont les travaux et leur orientation ont été évoqués, longuement et en détail, à l'Assemblée générale de la SPN du 14 mai 1975. Et c'est au cours de cette année que les membres de notre association ont reçu à l'examen le projet de ces statuts et que les sections ont été invitées à se prononcer sur ce document.

Les nouvelles structures envisagées postulaient la création d'un « Syndicat des enseignants neuchâtelois » (SEN), englobant notre association, et dont l'organe exécutif aurait joué le rôle de notre actuel Comité central. Ce dernier, donnant suite aux intentions exprimées ici, a convié les représentants de toutes les associations neuchâteloises d'enseignants à se rencontrer, en vue d'examiner ensemble l'opportunité de l'organisation d'un tel syndicat et d'en jeter éventuellement les bases.

Mais cette rencontre, décevante à plus d'un titre, devait nous convaincre que ni les circonstances ni surtout l'état d'esprit de certains de nos interlocuteurs n'étaient

favorables à nos desseins. Nous en avons conclu, avec regrets et tout en demeurant ouverts à de nouvelles discussions à ce sujet, qu'il appartenait à la SPN de se doter immédiatement de statuts autonomes, conformes à son option syndicale, capables de lui assurer une existence sereine et une activité efficace.

Au moment d'adopter ce projet de statuts, dont l'élaboration n'a pas été facile, il nous reste à remercier vivement de leur travail le président René Reymond et les membres de la Commission des statuts, et tous ceux qui ont pris la peine, au cours de plusieurs séances, d'examiner ces textes.

3. La crise économique et les enseignants

Le Département de l'instruction publique, soudainement placé, au début du printemps de 1975, devant des circonstances économiques nouvelles, a pris certaines mesures dont nous n'avions pas été préalablement informés : des enseignants munis de tous les titres légaux sont engagés à des conditions qui permettraient leur renvoi dans un bref délai, les autorités de nomination sont incitées à ne pas accepter la candidature d'institutrices mariées, des classes sont fermées, une trentaine de normaliens de la volée 1973-1975, sans emploi, sont engagés pour des travaux d'administration ou des remplacements, tandis que leurs camarades, qui ont obtenu un poste, ont convenu d'abandonner une part de leur traitement à un fonds de compensation. Il apparaît aux yeux du corps enseignant que l'emploi n'est plus garanti et que les institutrices mariées, dont le salaire s'ajoute à celui de leur mari, risquent d'être visées les premières par les mesures de restriction.

Toutes les inquiétudes ainsi semées dans les rangs du corps enseignant ne pouvaient qu'alourdir l'atmosphère de l'Assemblée générale de la SPN, du 19 mai 1975, et affecter nos relations avec les pouvoirs publics.

3.1. Situation de la SPN face à la crise économique

La crise a révélé aux associations professionnelles la fragilité de la position so-

ciale de leurs membres. Les circonstances difficiles où nous nous trouvons sont propres à faire prendre conscience à des enseignants apathiques des dangers imprévisibles qui menacent notre niveau de vie et la qualité de notre profession. Elles devraient conduire tous nos collègues à manifester concrètement leur unité et à s'engager dans notre société, qui assume leur défense.

Le Comité central de la SPN ne prétend pas, en l'occurrence, dicter au pouvoir politique les solutions susceptibles de sauvegarder les droits des enseignants. Il agit et intervient selon ses possibilités. Et, mesurant leurs limites, il regrette que beaucoup de nos collègues aient choisi le moment du danger, où s'imposait plus que jamais l'union de tous les instituteurs et de toutes les institutrices, sur le plan neuchâtelois, dans la SPN et, dans le domaine romand, au sein de la SPR, pour créer un schisme et élaborer, dans leur association, des solutions que nous avons dû parfois combattre.

Mais notre syndicat « à la taille des enseignants » nous permet de nous laisser conduire, dans nos réactions et dans nos interventions, par une **doctrine fondamentale**, qui nous enseigne l'interdépendance des problèmes sociaux et pédagogiques.

C'est pourquoi, dans la conjoncture actuelle, nous savons que l'on ne surmontera pas les difficultés sociales et que l'on ne résoudra pas les problèmes d'organisation scolaire au mépris des impératifs pédagogiques ou au préjudice de notre profession.

3.2. Conférence de presse

L'opinion de la SPN concerne aussi bien le public que nos collègues qui n'y sont pas affiliés. En certaines heures graves, il convient de l'exprimer sans ambiguïté et de lui assurer la plus large audience possible. Nous avons donc choisi, pour la seconde fois, le moyen de la conférence de presse.

Parmi les sujets traités devant les journalistes convoqués le 14 juin 1975 à Neuchâtel, plusieurs devaient constituer des problèmes importants, tels que

- la situation des enseignants dans une société en crise ;
- les mesures de restriction dans le domaine scolaire et leurs incidences sur l'enseignement ;
- le système d'enseignement en duo ;
- la sauvegarde de l'emploi de l'institutrice mariée ;
- le chômage parmi les normaliens parvenus au terme de leurs études ;

- l'abaissement de l'âge de la retraite ;
- les relations entre la SPN et les pouvoirs publics.

On ne saurait reprocher au Comité central de la SPN, sans sombrer dans le ridicule, d'être démuné des moyens capables de résoudre immédiatement, à satisfaction, des problèmes de cette envergure. On lui reconnaîtra le mérite d'avoir abordé d'emblée ces thèmes avec des idées claires, les mêmes qui le guideront lors de discussions ultérieures.

4. Problèmes sociaux importants

M. le chef du Département de l'instruction publique, désireux d'établir avec les associations professionnelles d'enseignants des relations basées sur une compréhension réciproque, a pris l'initiative de réunir périodiquement leurs présidents en conférence. Au cours de la première, qui s'est déroulée dans un climat serein et agréable, nos associations ont été invitées à donner leur avis, dans un délai fixé, sur le système d'enseignement en duo et sur le problème posé par les doubles salaires.

4.1. Les doubles salaires

La SPN s'est exprimée à ce sujet avec passion lors de son assemblée générale annuelle de 1975, avec clarté et sans ambages au cours d'une conférence de presse, et officiellement par une lettre de réponse au DIP.

En bref, notre association considère toujours que, dans la situation actuelle, des raisons corporatives et syndicales, juridiques, sociales et morales, commandent de respecter le droit de la femme au travail, et de se garder, après avoir eu recours à ses services, de la sacrifier aux circonstances économiques nouvelles. La SPN est assez réaliste pour être sensible à certaines contingences, mais elle est assez idéaliste pour se convaincre qu'on ne résout pas un problème social au prix d'une injustice. La femme mariée, à l'égal de l'homme, a donc sa place dans le corps enseignant.

4.2. Le système d'enseignement à mi-temps ou en duo

Les associations d'enseignants affiliés à la VPOD ont, en son temps, vivement insisté auprès du chef du DIP, afin que ce système d'enseignement soit étudié et mis en vigueur dans notre canton. Malgré les réserves qu'un tel mode pédagogique leur inspiraient d'emblée, trois délégués du Comité central ont estimé opportun de participer à l'élaboration du projet d'arrêté, qui devait le sanctionner.

Les membres de la SPN eux-mêmes, convoqués à plusieurs reprises en assemblées de section pour examiner le projet

en cause, largement informés, se sont prononcés négativement à ce sujet.

Le Comité central enregistre le résultat de la consultation, qui d'ailleurs confirme sa propre position. Il l'interprète avec satisfaction, comme une **manifestation d'attachement de la SPN à une doctrine centrée sur la primauté des valeurs pédagogiques et sur la sauvegarde de l'activité du maître généraliste.**

Devant les problèmes sociaux les plus douloureux et les plus urgents, il ne saurait oublier que le remède serait pire que le mal, s'il fallait les résoudre en portant préjudice, fût-ce par le biais d'un risque, au caractère spécifique de la profession d'instituteur ou d'institutrice, ou en acceptant dans un arrêté des clauses qui se révéleraient inapplicables à l'usage.

4.3. Egalité de salaire entre hommes et femmes

Il était naturel que l'examen de la place de l'institutrice mariée dans le corps enseignant s'étendît à la reprise d'une étude, déjà ancienne, sur la disparité de salaire entre hommes et femmes. Bien que la conjoncture économique actuelle ne soit guère favorable à des revendications comportant des incidences financières, nous avons saisi l'occasion offerte par l'intervention d'un groupe important d'institutrices intervenant énergiquement à ce sujet, pour relancer ce problème.

Nous connaissons, sur la base des résultats d'une consultation, la position des membres de la SPN, à ce propos. Nous n'en ferons état qu'après avoir reçu les propositions que cette revendication suscitera de la part de nos autorités. Le problème social évoqué brièvement ici est actuellement soumis au Département des finances et nous souhaitons vivement que des raisons d'opportunité ne retardent pas le moment, attendu depuis longtemps, de lui trouver une solution satisfaisante.

5. Interventions et consultations

Le dialogue entre le DIP et la SPN s'est poursuivi par des interventions du Comité central auprès de l'Etat et par des procédures de consultations. Nous pénétrons ici dans le **domaine de la participation**, où il faut voir le travail, trop souvent ignoré, de nos nombreux collègues engagés dans des commissions ou groupes d'étude.

Relevons cet aspect de l'activité de la SPN, dont une brève énumération ne saurait exprimer l'importance considérable :

— la collaboration de la SPN, par son délégué Eric Huguenin, à l'**introduction des programmes romands d'activités créa-**

trices et de connaissance de l'environnement ;

— les interventions orales et écrites de la SPN contre les **procédures de nomination par engagement ;**

— la collaboration de la SPN à la **formation complémentaire des maîtres de l'enseignement spécialisé**, par l'activité de son délégué Georges Bobillier au sein de la commission d'admission ;

— l'intervention de la SPN, au travers d'un cas d'espèce, contre une **politique de fermetures de classes ;**

— la réponse négative de notre association à propos d'un projet d'arrêté relatif à la **répression de l'absentéisme scolaire et aux sanctions prises par les tribunaux d'enfants ;**

— l'intervention de la SPN en vue d'améliorer la **qualité de certains cours de recyclage ;**

— la collaboration de notre association, par son délégué Marc Grandjean, à la commission chargée de l'**étude de la surcharge du travail scolaire des élèves.**

Quelle fut l'efficacité des paroles, des longs débats et des lettres que recouvre cette énumération ? Notre fermeté ne garantit pas forcément le succès de nos prises de position. Si parfois, au cours du dialogue avec l'autorité politique, nous avons le sentiment désagréable de ne pouvoir infléchir le cours des événements ni modifier les décisions gouvernementales, nous ne pensons pas qu'il faille en rendre responsables notre manque d'habileté dans la négociation ou la « légendaire intransigeance » SPN, découlant de son idéalisme doctrinaire. Nous découvrons les causes du malaise dans les deux considérations suivantes :

— **Le monde des enseignants**, soumis aux impératifs pédagogiques, sera toujours confronté à celui du **réalisme politique** où règnent les exigences de l'opportunité et l'art du possible.

— Il faut convenir que la **participation**, qui engage nos collègues à collaborer à la solution des problèmes, devrait se situer en toutes occasions sur le terrain où se prennent les décisions politiques.

C'est pourquoi nous apprécions à sa juste valeur l'institution de **conférences des présidents** où sont précisément considérés les aspects politiques des problèmes dans l'intention de les résoudre avec la collaboration des associations d'enseignants. Nous soulignerons aussi l'importance que nous avons attachée, aux heures troublées des relations entre le DIP et la SPN, aux **entrevues accordées** par le chef du Département de l'instruction publique et son chef de service de l'enseignement primaire au président de la SPN.

6. Conditions matérielles

6.1. Commission financière

Les circonstances économiques difficiles élargiront sans doute le champ d'activité de notre commission financière. Elle a déjà eu l'occasion de procéder à des études, notamment dans les domaines de **la Caisse de pensions, de l'âge de la retraite et du chômage**, qui orienteront notre action dans le sens de la défense de l'acquis et de la réalisation de certains objectifs.

6.2. Défense des acquisitions sociales

Nos traitements, qui paraissent sortir indemnes des mesures de restriction, n'ont pourtant pas bénéficié entièrement de l'indexation automatique, qu'une décision du Grand Conseil a abrogée. De plus, le versement des **primes de fidélité** a été suspendu pendant deux ans.

D'autres signes inquiétants sont apparus : les traitements des maîtres de stage, n'étant plus indexés, ont été en réalité sensiblement diminués, de même qu'ont été affectés les salaires des suppléants et le budget attribué au soutien pédagogique. Le Comité central se préoccupe de cette situation, et veille à ce que cette amorce de baisse générale des traitements ne s'aggrave pas.

6.3. Les problèmes du chômage

Le manque de garantie de l'emploi et la solidarité syndicale commandent aux enseignants, avant même que la loi ne leur en impose l'obligation, de s'affilier à une Caisse d'assurance contre le chômage. Toutefois les conditions d'affiliation et les prestations prévues par la loi ne pouvant pas s'adapter sans autre à la situation des enseignants, la Commission financière a été chargée d'étudier ce problème.

6.4. L'abaissement de l'âge de la retraite

L'abaissement de l'âge de la retraite figure parmi les objectifs immédiats ou à moyen terme des fédérations syndicales. La nouvelle loi sur la Caisse de pensions, mal négociée par nos mandataires de l'époque, délégués du Cartel VPOD, n'accorde un léger abaissement de l'âge de la retraite aux enseignants, qu'au prix d'une diminution de leur rente. Nos collègues ne figurent pas, en dépit des arguments que nous avons développés en leur faveur, parmi les personnes dont les conditions de travail « particulièrement pénibles » leur permettent de bénéficier d'une retraite avant 65 ou 63 ans.

Nous avons toujours considéré cette mesure, avant même l'apparition du chômage à l'école, comme **une nécessité imposée par le caractère de notre profession**. Dans les circonstances actuelles, l'abaissement de l'âge de la retraite prend l'aspect d'une **solution** : elle devient un moyen de

combattre le chômage et de conjurer les menaces qui pèsent sur la situation des institutrices mariées. Nos efforts en faveur de cette revendication se poursuivront. **Nous ne souhaitons pas qu'ils soient contrecarrés par l'admission de solutions de rechange comme le système d'enseignement à mi-temps ou la suppression des doubles salaires.**

7. Problèmes pédagogiques

7.1. Coordination romande

C'est un signe de notre temps qu'on ne puisse évoquer des problèmes pédagogiques au canton de Neuchâtel sans se référer tout de suite à la Suisse romande. On en vient à se demander **par quel miracle une association pédagogique parviendrait aujourd'hui à remplir son rôle sans être intégrée à la famille SPV, SPG, SPVal, SPE, SPJ, SPN, et sans être représentée au Comité central de la SPR**. C'est là le centre de notre participation à la coordination de l'enseignement, le lieu d'où rayonnent les travaux de tant de commissions auxquelles beaucoup de nos collègues accordent leur temps et leur peine.

Les CIRCE défilent, mais ne meurent pas : CIRCE I nous laisse des programmes dont il faut discuter la date d'application, la méthodologie ou d'éventuels ajustements. Tel est le travail des **chefs de service de l'enseignement primaire des cantons romands et du Tessin et des présidents des sections de la SPR**, qui se sont réunis deux fois déjà.

Les programmes de CIRCE II paraissent, sollicitent notre attention et nos remarques. La présence de CIRCE III se fait désirer. Pendant ce temps, des problèmes pédagogiques neuchâtelois se présentent à la porte.

7.2. La surcharge de travail scolaire des élèves

La commission chargée de cette étude, que d'ailleurs notre Comité central avait été le premier à demander, a déposé son rapport. Ce dernier n'apporte aucune conclusion révolutionnaire ni même réformiste.

La SPN, affirmant ses préoccupations sociales et soucieuse du sort des enfants les plus défavorisés, n'a pas manqué, en faisant connaître sa position, de **lier le problème de la surcharge de travail à la qualité de ce dernier et aux conditions dans lesquelles les élèves doivent l'accomplir**.

7.3. Structures du niveau 6

On sait dans quelles circonstances la commission chargée d'élaborer un projet de structures au niveau 6 avait suspendu ses travaux. Notre association, rendue

responsable de l'impasse, n'a pourtant jamais cessé de se déclarer ouverte aux discussions, à la condition que **ses options fondamentales soient respectées et que les expérimentations prévues soient conduites sans préjugés initiaux**. Notre délégation, comprenant nos collègues J.-J. Bolle, J.-F. Künzi, Yvon Christen et J.-F. Fatthey, remplaçant P. Brossin, s'est heurtée d'emblée à l'opposition conjuguée des représentants du DIP et de ceux des associations VPOD. Une telle alliance ne saurait évidemment qu'encourager nos autorités cantonales, soucieuses jusqu'à maintenant de tenir compte de nos réserves, à bousculer allègrement notre opposition.

La SPN regrette que, dans une telle négociation, les parties en présence ne fassent pas, les unes et les autres, les concessions susceptibles d'aboutir à une entente.

7.4. Commission pédagogique

Notre commission pédagogique a trouvé jusqu'à maintenant son champ d'activité dans les missions que lui confiait le Comité central. Or les problèmes dont la dynastie des CIRCE ne s'est pas emparée, ont souvent revêtu un aspect social et politique qui échappait à la compétence d'un organisme technique.

Rien ne tue mieux un groupe de travail qu'une activité sporadique, et la Commission pédagogique, actuellement en veilleuse, n'a pas échappé à ce destin.

Nous félicitons et remercions son président, Pierre-A. Pelichet, actuellement démissionnaire, d'avoir assumé une tâche dont notre société a tiré de grands profits durant des années, et d'être demeuré à son poste jusqu'à maintenant.

La Commission pédagogique va connaître une activité nouvelle et, cette fois, régulière, en assurant **la liaison avec la Commission romande d'éducation permanente et de perfectionnement**, dont elle sera le répondant dans notre canton.

8. Relations

Nous avons évoqué, en préambule, le relatif isolement de notre association. Il est évident, en effet, que le conflit avec la VPOD, aggravé par un schisme, a empiété **nos rapports avec les organisations syndicales d'enseignants** d'un climat maussade ; nos prises de position tranchées ou critiques à l'égard de certaines mesures gouvernementales, du projet d'enseignement à mi-temps et de l'organisation du niveau 6, ont jeté quelque amertume **entre le pouvoir et la SPN**. D'autre part, nos préoccupations internes ne nous ont guère donné le loisir d'accorder un intérêt suffisant à **la Société faitière pour la défense du patrimoine naturel, voire à nos sous-sections**.

Nous n'en attachons que plus de prix à nos relations avec la Société pédagogique romande. Notre politique extérieure, nous devons le comprendre toujours mieux, passe par là.

8.1. Orientation nouvelle de la SPR

Ces considérations expliquent les raisons pour lesquelles nous voulons trouver en la SPR un appui social et syndical. C'est avec nos collègues et amis de Romandie d'abord, que nous constituerons le « syndicat à la taille des enseignants » que nous réclamons. Ceux qui ont participé à l'impressionnant congrès de Genève ne doutent pas que la SPR n'en ait le caractère. Elle marche maintenant à son nouveau congrès, qui se tiendra à Fribourg en 1978, avec le thème dynamique que la SPN lui a proposé : **Le statut des enseignants.**

La Commission pour l'orientation nouvelle de la SPR, présidée par l'un des nôtres, Georges-A. Monnier, anime et conduit prudemment à la fois cette évolution de la SPR. Une vaste enquête menée dans toute la Romandie sur la position des enseignants de ce pays en face du syndicalisme donne des résultats qui ne laissent planer aucun doute sur l'aboutissement final de cette orientation nouvelle. Et lorsque nous avons eu le plaisir de saluer en terre neuchâteloise le passage de trois représentants de la Fédération des travailleurs des activités sociales de Yougoslavie et de leur interprète, nous avons discerné dans cette visite tout le symbole de la vocation syndicale de la SPR.

9. La liberté, le nombre et la force

La liberté acquise au travers de nos luttes nous oblige à compter avant tout sur nos propres forces, nous voulons dire sur les responsables et les membres de la SPN.

9.1. Comité central

Le Comité central de la SPN, qui détient sans doute le record de la longueur des séances et impose à ses membres un travail considérable, demeure néanmoins d'une remarquable stabilité. Il n'a enregistré, au cours de 1975, qu'un seul changement : le retrait de notre collègue Jean-Pierre Mischler, après une activité de quatre ans, accomplie dans le calme et l'efficacité, et marquée par une précieuse collaboration à l'Educateur. Sa remplaçante, M^{me} José Wetzler, de Fleurier, apportera une très utile contribution à la défense du secteur primaire et du personnel enseignant féminin.

Le Comité central actuel se présente donc dans la composition suivante : Gérald Bouquet, président ; Jean-François

Künzi, vice-président, secrétaire ; Georges-A. Monnier, secrétaire aux verbaux ; Jean-Pierre Buri, correspondant à l'« Educateur » ; Maurice Tissot correspondant à l'« Educateur » ; Eric Huguenin, archiviste ; M^{lle} Hélène Jeanneret, assesseur ; M^{me} José Wetzler, assesseur ; Georges Bobillier, assesseur ; Jean Huguenin, administrateur, caissier.

9.2. Les membres et le recrutement

La clarté de ses prises de position et le travail de ses responsables suffiraient à assurer l'influence et la force d'une association. Nous vivons pourtant en régime où nous devons rechercher aussi notre représentativité dans le nombre de nos membres. Or il est aujourd'hui intolérable, pour une association aussi active que la nôtre dans la défense des intérêts du corps enseignant, de voir trop de collègues se tenir à l'écart de son travail. Il est difficile de jouer un rôle dans le mouvement pédagogique romand alors que les statistiques révèlent les faibles effectifs de la SPN parmi les autres sections de la SPR.

On le voit, une campagne de recrute-

ment s'impose et doit toucher tous nos collègues. Nous disposons des moyens de la mener : l'information par l'« Educateur » et la presse, les appels personnels et, le plus puissant d'entre eux, la participation de chacun de nos membres à la réalisation de nos objectifs.

10. Conclusion

La route de l'histoire prend parfois des aspects inattendus. La Société pédagogique neuchâteloise vit dans un monde en rapide évolution. Elle adapte ses statuts aux exigences nouvelles. La SPN est enracinée dans le passé de la pédagogie neuchâteloise et romande. C'est dans ce terrain qu'elle trouve l'éthique de la profession d'institutrice et d'instituteur, ses valeurs culturelles et ses convictions sociales. Cet héritage lui garantit, à elle, son droit au travail, et lui assure son salaire et son pain.

Buttes, 18 mars 1976.

*Comité central de la
Société pédagogique neuchâteloise.*

Déclaration d'intention pour 1976-1977

Notre rapport de gestion pour 1975 a voulu non seulement relater l'histoire de la SPN durant une année, mais définir les options qui orientent la politique de notre association.

Il révèle ainsi ses intentions, dont nous soulignons d'emblée le caractère social, et que nous résumons dans les points suivants :

— Fidélité à une doctrine garantissant la qualité de l'enseignement et l'efficacité de l'action du maître.

— Défense, plus que jamais vigilante

dans les circonstances économiques actuelles, de la position sociale des enseignants.

— Recherche des modalités d'une participation authentique des enseignants à la gestion de l'Ecole.

— Renforcement de la SPN par une incessante campagne de recrutement et une nouvelle prise de conscience de ses responsabilités.

31 mars 1976.

Le Comité central de la SPN.

Section de Neuchâtel

Pour les absents à la dernière AG, voici la formation du comité de district pour 1976 :

Président : J.-P. Buri, Marin ; vice-président : E. Huguenin, Neuchâtel ; secrétaire : V. Massard, Neuchâtel ; caissier : A. Weber, Serrières ; assesseurs : Y. Demarta, Neuchâtel, M.-L. Lambelet, Saint-Blaise, J. Mauron, Neuchâtel, F. Houriet, Neuchâtel.

Nouvelles adhésions

Mars marque le début de la grosse campagne de propagande. Un timide résultat : en deux semaines cinq nouveaux membres : M^{mes} et M^{lles} Evelyne Peter

(Les Parcs), Eliane Tetter (Cressier), Sylvia Hirschi (Cressier), MM. Alain Stoller (Marin) et Jacques de Coulon (Marin). Nous dépassons le cap des 130. En avant pour 150. Nous devrions y parvenir d'ici fin avril...

Cotisations 1976

Les bulletins de versement vont vous parvenir très prochainement. Veuillez être très ponctuel. La section prenant des proportions sympathiques occasionne un travail supplémentaire à notre caissier.

A ce sujet, les membres ex-SPN/VPOD qui avaient payé leur cotisation à Zurich sont libérés du paiement de la cotisation

SPN pour le même exercice. La caisse cantonale ne remboursera pas de cotisation aux personnes qui attendraient un remboursement pour... effectuer le paiement à la SPN! (Evitons toutes ces écritures.) Les remboursements ne concernent que les « double-paiements ».

Statuts

La section a pris rapidement connaissance du dernier projet et constaté que les « articles » qu'elle a combattus s'y trouvent encore! Nos délégués s'opposeront à cette option lors de la prochaine AD du 14 mai 1976.

Prochaine AG de section

Certains grands attardés dans le paiement de leurs cotisations ont gêné notre caissier dans le bouclage de ses comptes 1975... Il nous présentera ses comptes le **lundi 14 juin**.

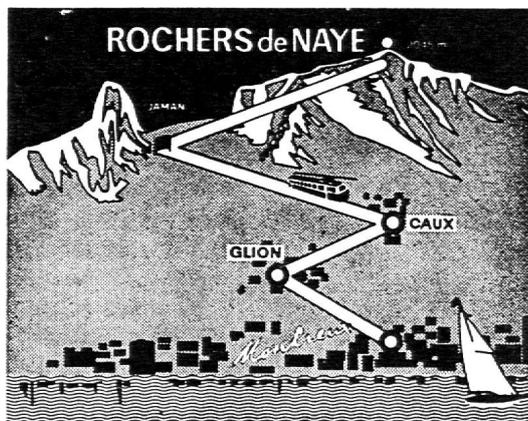
Et recrutez, recrutez infatigablement.

J.-P. Buri.

Assemblée générale cantonale SPN

19 MAI 1976

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmolin. Tél. (038) 31 40 54.



Panorama le plus grandiose de Suisse romande 2045 m.

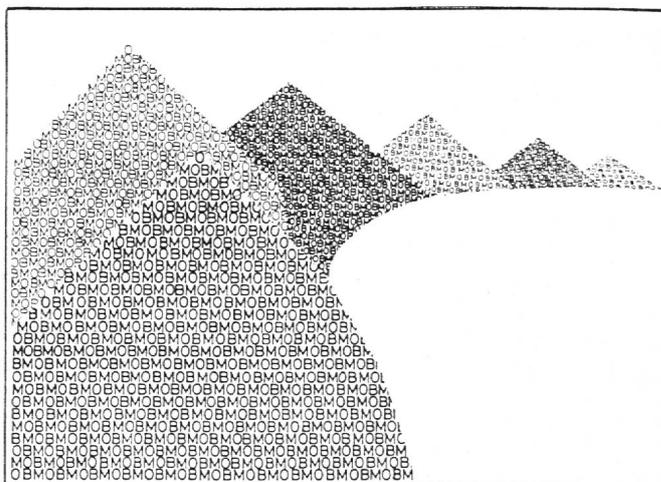
Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Gliion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

Comité général de la SPJ

Le Comité général de la SPJ s'est réuni en assemblée générale le 31 mars à Delémont en présence du président de la SPR, Jean-Jacques Maspéro.

Le président Ielmi a fourni les nouvelles statistiques issues de la modification des frontières des districts. On compte 279 enseignants pour Bienne/La Neuveville, 192 pour Courtelary, 242 pour Moutier (— 35), 249 pour Delémont (+ 28), 74 pour les Franches-Montagnes (+ 7), 195 pour Porrentruy, soit au total 1231 membres de la SPJ.

« C'est devenu une banalité de dire que notre société entretient d'excellentes relations avec la SPR, avec la SEB, qu'elle est reçue régulièrement par la DIP, qu'elle participe aux travaux de CIRCE II et qu'elle se préoccupe de la mise en application des programmes romands. » Le président, après ce préambule, devait se féliciter que grâce à la compréhension de la DIP et du président de la Commission des moyens d'enseignement, la SPJ était dorénavant associée à l'introduction des programmes de CIRCE I au niveau de l'Ecole jurassienne. Bien qu'elle pût revendiquer la co-paternité de l'Ecole romande, elle était jusqu'à présent tenue à l'écart de toute son application pratique.

Mais il y a d'autres sujets de satisfaction, tel l'excellent travail de la Commission Croix-Rouge jeunesse de la SPJ dont le rayonnement et l'activité, après seulement une année d'existence, forcent l'admiration ; tel le Centre d'information pédagogique que l'enthousiasme de la nouvelle équipe qui le dirige rend particulièrement efficace.

Au CC : cent affaires à traiter

Le Comité central s'est réuni 13 fois en 1975 et a traité de plus de cent affaires. Rappelons qu'il est formé de Pierre Ielmi, Delémont, président ; Françoise Doriot, Delémont, vice-présidente ; Paul Simon, secrétaire-caissier ; Michel Huot, Delémont ; Charles Ammann, Bienne/La Neuveville ; Samuel Amstutz, Courtelary ; Laurent Froidevaux, Franches-Montagnes ; Mario Girod, Moutier ; Paul Sanglard, Porrentruy ; Yvette Liehti, Bienne, représentant l'ancien comité.

L'avenir de la SPJ et « la pléthore » ont été bien sûr les problèmes dominants pour le CC. Le rapport concernant l'avenir de la SPJ a été envoyé aux synodes et on peut constater que les préavis du Comité général ont été suivis par tous, à savoir :

— Le statu quo jusqu'à la mise en place du gouvernement jurassien.

— A partir de ce moment-là, la séparation de la SPJ en deux associations et l'instauration de relations bipartites.

Par ailleurs, tant au Sud qu'au Nord, on n'a pas attendu les événements pour prendre les dispositions propres à assurer l'avenir. Les enseignants du Nord s'acheminent vers la création d'un syndicat unique, une commission ad hoc travaillant présentement à l'élaboration des statuts de ce futur syndicat. Leurs collègues du Sud formeront probablement une association régionale au sein de la SEB. Il faut noter que si les statuts du syndicat bernois permettent une telle réalisation, c'est que le CC/SPJ, prévoyant les événements, avait demandé il y a trois ans déjà d'y inscrire cette possibilité.

Profitant du répit accordé par la coordination romande, le CC, qui est aussi la commission pédagogique de la SEB pour le Jura, a étudié des problèmes de deux ordres : pédagogiques et politiques. Dans les premiers, le président signale l'étude faite du rapport de la commission d'éducation sexuelle et de la constitution d'une sous-commission chargée d'étudier dans ce domaine les vœux des enseignants de langue française ; l'étude du dossier traitant de la formation des futures maîtresses d'ouvrages.

La pléthore

Les enseignants jurassiens « ayant eu le triste honneur » d'être atteints les premiers par la pléthore, le CC a proposé à la DIP un train de mesures propres à en atténuer les effets. « Qui aurait dit, il y a 5 ans, en pleine pénurie, que nous nous fabriquions une catastrophique pléthore ? Qui aurait dit que, parallèlement, se fabriquaient les conditions de la récession économique ? Qui aurait pu imaginer que les chemins de ces deux phénomènes étaient convergents et leurs vitesses synchronisées ; aujourd'hui, nous nous trouvons au point de convergence. Alors que nous devrions pouvoir combattre la pléthore en augmentant les postes de travail, nous devons lutter pour ne pas les voir diminuer. Il y a jusqu'ici notre soi-disant inaltérable sécurité de l'emploi, qui est parfois menacée. Le départ des enfants étrangers, la diminution de la natalité, comme les restrictions financières, nous empêchent d'appliquer les seules vraies mesures capables de diminuer la pléthore. »

Pierre Ielmi cite alors les diverses dé-

marches du CC auprès de la DIP et de la SEB afin de trouver des solutions, bien qu'il soit conscient que les mesures prises ou à prendre ne sont que des palliatifs. Il n'existe pas de remède spécifique, dit-il, car le mal est fait, et il reste à en atténuer les effets. Les mesures proposées furent la création d'un véritable centre de remplacement : l'encouragement de l'enseignement en duo ; l'abaissement de l'âge de la retraite ; le maintien des postes de travail au niveau actuel ; l'encouragement du dédoublement des classes trop chargées : l'appui à des enseignants âgés ou malades ; l'appui aux maîtres de classes uniques chargées ; les cours de recyclage ou de formation continue, groupés sur une semaine et la mise à disposition des remplaçants nécessaires ; l'activation de l'introduction de la prolongation de la formation des enseignants primaires.

Comme la SEB et la DIP, le CC a lancé un appel aux collègues pour qu'ils revoient la nécessité des heures supplémentaires et celle d'un éventuel double salaire. Il a fait appel à la solidarité et à la conscience des gens, pour une meilleure répartition du travail, cherchant à éviter les interventions étatiques qui ne peuvent pas tenir compte des situations individuelles et conduisent forcément à des injustices.

En terminant son rapport, le président s'est étonné avec humour que ses collègues du comité, « malmenés dans des séances marathon d'une durée moyenne de quatre heures, bombardés de rapports et de dossiers à étudier, chargés de tâches diverses... reviennent fidèlement. Il les a remerciés pour leur immense dévouement à la cause de la SPJ.

La commission Croix-Rouge jeunesse

Il y a une année, le Comité général avait accepté le règlement de la CRJ/SPJ, commission destinée avant tout à gérer le fonds commun « Mimosa-Jura » alimenté par une partie des ristournes de la vente du mimosa de Cannes, soit par abandon formel d'une classe vendeuse, soit que ladite ristourne n'aura pas été demandée par les ayants droit au 31 décembre de l'année de la vente. Le CC avait auparavant nommé les membres de cette commission de la manière suivante : Violaine Némitz, institutrice, Bévillard, présidente ; Françoise Widmer, institutrice, Corgémont ; Bernard Chapuis, instituteur, Porrentruy, tous trois représentant la SPJ ; Madeleine Buchwalder, maîtresse d'ouvrages, Montenol, représentant

les Samaritains; M^{me} Agnès Frauenfelder, Delémont, représentant la Croix-Rouge. Paul Simon, secrétaire SPJ, et M. James Christe, secrétaire romand permanent de la CRJ, sont membres d'office de la commission, le premier assurant la liaison avec le CC, le second avec la Croix-Rouge.

Le premier rapport de Violaine Némitz au Comité général fait état du travail de la commission pendant l'année écoulée. Les vendeurs bénévoles de mimosa « furent convaincus de la pertinence d'un fonds commun jurassien » et il leur fut précisé les cas où son intervention s'avérait judicieuse: aide aux colonies de vacances locales; envoi d'enfants en colonie régionale; envoi d'enfants à la mer ou à la montagne; contribution complémentaire aux frais dentaires scolaires à la charge des parents; achat de matériel spécial pour enfants handicapés; achat de pharmacie scolaire; encouragement d'échanges dans le cadre de la compréhension internationale; toutes propositions conformes aux trois objectifs de la CRJ: hygiène et santé, entraide, compréhension et amitié internationale.

L'enseignement des premiers secours

La commission CRJ s'est réunie huit fois. Elle a examiné les demandes de secours qui lui sont parvenues et y a répondu favorablement dans la plupart des cas. Elle a fait un effort particulier pour que la vente du mimosa connaisse le plus grand succès. Elle a sensibilisé l'opinion par la voie de la presse. Elle a recruté de nouveaux vendeurs, si bien qu'actuellement, la carte de la vente recouvre pratiquement tout le Jura.

La CRJ était présente au Comptoir delémontain en octobre dernier. Les grands panneaux conçus par la commission exposaient au public les idéaux de la CRJ et l'ampleur de la vente de mimosa dans le Jura.

En ce moment prend fin la vente de la plaquette de poèmes « Sous le signe de ma joie », due à Bernard Chapuis et illustrée par Chantal Grandjean. Le bénéfice intégral, que l'on peut supputer à 3000 francs, sera versé à l'œuvre du car de l'amitié de la CRJ.

Un groupe de travail pour l'enseignement des premiers secours à l'école primaire, composé du Dr Wainsenker, médecin à Renan, et des collègues Maurice Barraud et Bernard Chapuis, a remis son rapport au CC, qui en discutera après étude avec ses auteurs. La commission pense que tôt ou tard, il faudra arriver à une conception romande de cet enseignement, l'expérience vaudoise en ce domaine paraissant concluante.

Etablis par M^{me} Frauenfelder, les comptes accusent actuellement un solde actif de 17 227 francs. La part de la vente du mimosa en 1975 s'est élevée à 31 090 francs et la commission a versé des subventions et accordé des aides pour 21 249 francs. Mais elle ne veut pas se limiter à la gestion de ces fonds, envisageant notamment l'organisation d'un cours de jeunes sauveteurs, l'élaboration de fiches pédagogiques en relation avec les idéaux CRJ, l'organisation d'action « Don du sang ». Un beau programme en vérité! Pour cet excellent travail, pour tout ce qu'elle entend entreprendre, la commission, par l'intermédiaire de sa présidente, fut chaleureusement remerciée.

Le message du président SPR

Jean-Jacques Maspéro apporta les messages cordiaux et fraternels du Comité SPR aux enseignants jurassiens qui, malgré la réalité politique, n'avaient pas relâché leurs relations avec les organes centraux. Le visage de marque de la SPR, dit-il, est fait par ses membres, ses commissions et ses comités cantonaux. Le récent sondage d'opinion a révélé la nécessité d'organiser des structures syndicales. A travers les modifications qui interviendront, il y aura le devoir de rester unis et d'accepter les diversités. La SPR est prête à s'adapter à toutes les solutions présentées par les uns et par les autres.

Jean-Jacques Maspéro rendit encore hommage à Pierre Ielmi pour son travail, son dévouement, sa lucidité, sa compétence et son courage, qualités sans lesquelles la SPR, considérée dans le monde romand, ne serait pas ce qu'elle est actuellement.

Hommage à Georges Cramatte

C'est Georges Varrin, nouveau responsable du Centre d'information pédagogique de la SPJ, qui présenta le rapport d'activité de cet organisme. La place nous manquant ici, nous y reviendrons ultérieurement. Ce chapitre fut l'occasion pour la SPJ de se séparer d'un serviteur fidèle, Georges Cramatte qui, dès la création du CIP en 1956, en fut l'élément moteur avec les collègues Crélerot, Vogel, Baillif, Droz et Guélat. « Dans l'évidente volonté de rendre service à l'école jurassienne, dit le président SPJ, Georges Cramatte a donné le meilleur de lui-même au CIP. Le rayonnement de l'institution a largement dépassé les frontières régionales pour s'étendre à toute la Romandie. La qualité des prestations, la pertinence des choix, ont été souvent supérieures à celles de maisons spécialisées dotées d'un équipement qu'elle était loin

de posséder. Mais sa motivation était autre que commerciale; c'est ce qui en a fait la différence. »

Après 20 ans de travail, Georges Cramatte passe la main à une équipe jeune et dynamique. Une fois de plus, il a eu la main heureuse.

Edmond Guéniat, ancien directeur ENP, remercie à son tour Georges Cramatte et évoque le travail inimaginable fourni par son groupe. Il intervient en faveur de la création d'un musée pédagogique qui recueillerait les documents intéressants. Il en possède déjà plusieurs — photos, vieux cahiers d'élèves — qui à eux seuls appuient sa revendication. Le CIP est prêt à l'étudier avec toute la célérité voulue.

Le responsable sortant s'est dit très touché par l'hommage qui lui a été rendu et par le cadeau offert.

Les comptes du CIP, qui présentent un solde actif de 1585 francs et un inventaire d'une valeur de 4353 francs, furent acceptés.

Comptes, cotisations et budget

Les comptes 1975 de la SPJ présentent un excédent de dépenses de 686 francs sur un montant total de 13 741 francs aux recettes. Ils furent acceptés comme le budget 1976 qui prévoit un déficit de 1610 francs. La subvention au Centre d'information pédagogique passe de 1000 à 2000 francs et on a admis 2000 francs pour les frais de restructuration. La fortune accuse une diminution de 686 francs et se monte à 10 850 francs.

La cotisation annuelle demeure fixée à 10 francs.

24 novembre : assemblée générale

L'assemblée a pris fin par la désignation de Moutier comme lieu de la prochaine assemblée générale. Elle aura lieu le mercredi 24 novembre.

B.

Aux comités de section

Le collègue Maurice Barraud, 2616 Renan, délégué de la SPJ à la Guilde de documentation SPR, se tient à disposition des sections pour présenter le matériel classique et les récentes acquisitions dont il est le dépositaire. Faites-lui signe. Il sera volontiers présent lors de l'un de vos prochains synodes.

Le CC et le chômage des enseignants

Réuni à Moutier le 23 avril sous la présidence de Pierre Ielmi, le CC a étudié longuement le document de travail de la DIP intitulé « Mesures destinées à procurer de l'emploi aux enseignants sans place », ainsi que les remarques du comité SEB concernant ce document. Il a apporté sa contribution en suggérant diverses modifications qui s'en vont pour étude au Comité cantonal.

Le plan de la DIP prévoit notamment la création d'un office de coordination pour la planification générale et l'étude ultérieure des problèmes en rapport avec les enseignants sans place ; la création d'un groupe de travail ad hoc qui pourra faire appel de cas en cas à des experts, par exemple les inspecteurs scolaires, les directeurs des centres de perfectionnement pour le corps enseignant, les directeurs des Ecoles normales, la SEB ; l'engagement d'un ou deux enseignants sans place pour exécuter au service de l'enseignement les travaux nécessaires en vertu des directives générales de la DIP et des arrêtés du Conseil exécutif.

Au 1^{er} juillet prochain, plus de cent enseignants primaires nouvellement brevetés seront au chômage dans le Jura. Il faudra y ajouter les maîtresses d'ouvrages, les jardinières d'enfants et les maîtresses ménagères. Aucune profession ne comptera alors une telle proportion de chômeurs, et l'on n'en sera alors qu'au début d'une longue période dont la gravité s'accroîtra encore pendant quelques années.

Il y a deux ans déjà, le CC faisait des propositions à la DIP en vue de diminuer les effets de la pléthore attendue. Certaines de ses propositions ont été agréées, mais il est conscient qu'elles ne peuvent être que des palliatifs.

La lettre ouverte écrite par un groupe de normaliennes des classes terminales de Delémont a provoqué un profond malaise. Les enseignantes dont le conjoint exerce une profession, et auxquelles les étudiantes demandaient de passer la main, entendent conserver leur droit au travail. Pressenties comme maîtresses de stages, certaines ont refusé d'accepter ces trop bouillonnantes futures collègues.

L'Ecole jurassienne hérite d'une situation catastrophique et ce n'est pas la longue étude de la DIP qui tente de justifier un état de fait qui changera quoi que ce soit.

Le CC a décidé de s'approcher des cinq classes terminales des trois écoles normales et de leur offrir son aide. Si les élèves l'acceptent, la SPJ pourrait les conseiller dans la création d'une association autonome de défense de leurs intérêts et

servir d'intermédiaire dans leurs revendications auprès de la DIP.

Le CC demandera d'autre part à la DIP

AU SYNDICAT DES ENSEIGNANTS

Réunion du comité provisoire

Le Comité provisoire du Syndicat des enseignants du futur canton du Jura s'est réuni une nouvelle fois le 14 avril à La Caquerelle. Présidé par Pierre Ielmi, président SPJ, il est en outre formé des membres des trois districts du Nord au CC, Françoise Doriot, Paul Sanglard, Laurent Froidevaux et Michel Huot, et des présidents des trois sections, François Beucler, Francis Theurillat et Pierre Migy.

Il s'est occupé plus particulièrement du problème de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. Un premier contact avec les organes dirigeants de cette caisse aura lieu le 19 mai à Berne. La délégation jurassienne sera formée des trois

qu'une préparation spécifique des futurs enseignants soit faite dans les écoles normales pour la difficile tâche de remplaçant.

A. Babey.

présidents de la CACEB, Antoine Comte, Jean-Marie Aubry et Aimé Chappuis, et de trois membres du comité, Pierre Ielmi, Paul Sanglard et Francis Theurillat.

Le comité provisoire, examinant ensuite la situation créée par la grave pléthore qui frappera les jeunes enseignants terminant leurs études à fin juin, a dit son souci de tout mettre en œuvre pour aider, dans la mesure de ses moyens, nos futurs collègues. Il prendra contact avec les élèves des classes terminales.

Pour terminer, il a désigné Paul Sanglard comme vice-président du comité provisoire.

La prochaine séance a été fixée au 21 mai.

Enseignement expérimental de l'espéranto ?

Nous avons déjà parlé ici de cet homme peu commun, véritable pèlerin qui, des hauteurs de Mont-Soleil où il a sa classe, tente de transmettre son enthousiasme pour l'espéranto.

« Il serait du plus grand intérêt, écrit Olivier Tzaut, de donner le plus tôt possible un enseignement expérimental de l'espéranto à des classes réparties dans tous les niveaux. »

Dans ce but, il a pris des contacts avec des écoles primaires, des écoles secondaires, des gymnases et des écoles normales. Il possède déjà des accords de principe et souhaite que cette expérience soit placée sous les auspices de l'Office de recherche pédagogique du canton, et qu'elle se déroule avec la collaboration pédagogique et technique de l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique, l'Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation de Genève et le Centre culturel espérantiste de La Chaux-de-Fonds.

L'expérience se ferait durant l'année scolaire 1976-1977, à raison de deux leçons de 45 minutes par semaine et par classe. L'enseignement pourrait être donné soit comme partie intégrante du programme, soit comme branche à option.

Le but de l'expérience serait de conduire en une année les élèves à la connaissance active de la langue. Des contacts pourraient ensuite être pris entre les élèves concernés et ceux d'autres pays ayant pris part à des expériences similaires ; une correspondance préparatoire aboutirait à des visites réciproques, à des camps de vacances ou de ski groupant des élèves de plusieurs pays ou de nos différentes régions linguistiques.

Le CC, appelé à donner son avis sur le projet d'Olivier Tzaut, s'est déclaré d'accord avec une telle expérimentation, pour autant que l'enseignement soit dispensé en dehors des heures obligatoires et comme branche à option facultative. Il tient également à ce que l'espéranto demeure une discipline facultative pour les maîtres et les élèves dans le cas où une suite serait donnée à la période expérimentale.

Nous souhaitons quant à nous que les autorités scolaires laissent carte blanche à Olivier Tzaut et qu'elles lui facilitent grandement sa tâche. Et nous tenons le pari que jamais branche à option n'aurait autant d'adeptes chez les élèves si son introduction était précédée d'une leçon de démonstration donnée par l'apôtre du Mont-Soleil.

A. Babey.

Chers amis de l'autre bout du monde romand

Comme celui qui s'en vint de sa profonde vallée valaisanne, comme la petite Fribourgeoise qui quitta l'ombre de sa cathédrale, comme le Vaudois à l'accent chantant de son bourg, comme les Neuchâtelois voisins, vous êtes venus, mais de l'autre bout du monde romand, jusque sur la tête de cette grande bête couchée qui a nom Jura. Vous n'avez trouvé le chemin long qu'au retour, parce que le chemin qui contrastait avec vos luxueuses autoroutes et qui traversait monts et vaux vous avait un instant enchantés. Vous avez aimé cette auberge où la patronne avait pour vous longuement apprêté ce pâté dont elle tenait la recette de sa grand-mère. Vous avez découvert une collégiale millénaire sur laquelle vos livres d'histoire étaient restés muets. Et

pendant quelques jours, vous avez encore gardé quelques souvenirs de ce pays en râclant au dessert la pâte onctueuse et forte de cette tête de moine.

Quand, à votre tour, vous nous avez reçus, et que fut finie la longue journée de travail, vous avez offert à nos palais encore ravis les merveilles d'une cuisine exotique, vous nous avez guidés dans les ruelles tortueuses de votre vieille grande cité, vous avez poussé le détail historique jusqu'à nous montrer le coin de pavé où avait chu la marmite, et vous nous avez régalez d'un concert rare.

A vous qui vous pressez à la porte du baptistère et qui tremblez à nos maladies d'enfance, nous disons à notre tour : merci !

A.

A l'Ecole normale de Porrentruy

Magnifique semaine blanche dans l'Engadine

Samedi 27 mars, 20 élèves des 4^e et 3^e classes de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy rentraient au Jura après une splendide semaine passée dans l'Engadine où ils s'étaient adonnés aux joies du ski de fond dans de très bonnes conditions d'enneigement.

Accompagnés de MM. Joliat et Droz, maîtres à l'école normale, et de MM. Schacher et Steiner, moniteurs expérimentés et combien sympathiques, les participants passèrent rapidement du stade de débutants à celui de randonneurs accomplis et émerveillés.

Bénéficiant de subventions allouées par la DIP et des avantages offerts par J+S, tant sur le plan matériel que financier, nos élèves n'eurent qu'à supporter une part modérée des frais de déplacement et d'entretien à l'Auberge de jeunesse de Maloja.

L'accueil quelque peu frais que nous réservèrent certains restaurateurs n'altéra nullement l'ambiance gaie, franche et musicale qui régna tout au long de la semaine : voyages en musique, aubade, sérénade, etc. Nous nous en voudrions de ne pas relever les noms des virtuoses de talent : Rémy Julien, Claude Torriani, Gérard Trouillat, Pierre Sangsue.

Une excursion nous conduisit jeudi à St-Moritz, station plus printanière qu'hiver-

nale, où la magnifique piscine couverte nous offrit les joies de la baignade. Puis ce fut la visite du Musée Ségantini où la lumière, jaillissant des toiles, nous émerveilla. Nombreux furent ceux qui préférèrent le confort du car postal aux mouvements rythmés et harmonieux du fondeur pour rejoindre Maloja. Peut-être se réserveraient-ils afin d'être au mieux de leur forme le lendemain ?

L'examen de la branche sportive comportait 2 parcours techniques et une course de fond d'environ 5 km. Fort bien préparée et disputée avec enthousiasme par tous, cette compétition fut brillamment remportée par Nicolas Siegenthaler.

Mentionnons encore que le cours fut inspecté par un expert J+S de Silvaplana qui se plut à relever la bonne marche du camp.

Activités sportives durant la semaine hors cadre

Heureuse initiative que celle prise par le collège des maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy de prolonger l'actuelle période scolaire d'une semaine vouée à des activités sortant du cadre de l'enseignement régulier.

Favorisées par un temps exceptionnel, les activités sportives furent de l'avis de tous les participants un succès. En quoi consistaient-elles ?

1. Initiation à la varappe

Les belles dalles calcaires situées en bordure de la route La Caquerelle-Boécourt se prêtent parfaitement à des exercices d'accoutumance.

Transportés sur place ou ralliant ce lieu par leurs propres moyens de locomotion, une dizaine d'élèves, munis de cordes et mousquetons, escaladèrent et descendirent en rappel ces dalles en s'assurant mutuellement. Chacun s'en donna à cœur joie et revint enchanté de cette approche de la montagne face à un panorama s'étendant de Séprais au Passwang.

2. Course d'orientation

Tracée dans la magnifique forêt du Petit et Grand Fahy, cette activité réunissait une douzaine de participants.

Partant de la ferme de Bellevue, ils avaient à parcourir une dizaine de km parsemés de douze postes de contrôle avant de revenir à leur point de départ. En dépit de la forme simple du tracé, il s'avéra rapidement que de nombreux participants en étaient à l'abc de la lecture de carte ! Ce manque de connaissances techniques fut généreusement compensé par une excellente condition physique et une volonté farouche de persévérer.

Qu'importent sueur, fatigue, ronces et égratignures quand le cœur y est et que le cadre est celui de la plus somptueuse salle de gymnastique, à savoir la forêt !

3. Cent km à bicyclette

Une dizaine de courageux normaliens, équipés de bicyclettes de course, quittaient mercredi matin la cité des Princes-Evêques pour un périple d'une centaine de km.

Après avoir emprunté la route longeant le cours supérieur de l'Allaine, ils descendaient la fraîche mais romantique vallée de la Lucelle. Puis « en danseuse », un peloton fort étalé gravissait la dure côte menant au Blauen avant de plonger à « tombeau ouvert » sur Mariastein où se situaient ravitaillement et méridienne. La frontière franchie à Flüh et par de sinieuses départementales peu fréquentées, ils atteignaient Ferrette d'où ils mettaient le cap sur Courtavon et rejoignaient Porrentruy en fin d'après-midi, heureux de leur tournée en Alsace.

Face aux difficultés rencontrées, qu'elles se situent dans une paroi rocheuse ou au fil des km, nous nous sommes sentis solidaires. Le dialogue et les contacts se situant hors du contexte scolaire, chacun avait à cœur de participer.

Qu'il me soit permis de remercier chaleureusement tous les participants pour leur engagement.

J.-L. Joliat.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

« Faites le récit d'un souvenir d'enfance, de votre plus beau jour de vacances, décrivez votre cuisine, un oncle original. »

« Mon enfance, c'était déjà sale, et tarte par-dessus le marché. Les voyages, zéro. Juste quarante kilomètres en car, au mois d'août, pour aller sur la Manche. On cherche des moules, ma mère et moi, elle va acheter des gâteaux qu'on mange sur le sable et je passe mon temps à envier les filles ruiselantes d'ambre solaire qui se baignent et jouent au ballon. On cherche un coin pour faire pipi dans les rochers, par la jambe. On rentre, fatigués, on en a pris pour un an. Pas racontable. Et l'oncle original, je sais bien ce que ça veut dire, drôle, mais pas dingue, convenable, spirituel, pas soiffard comme les miens, un oncle original ça se trouve seulement dans les milieux bien. »

Annie Ernaux,
« Les armoires vides »,
Ed. Gallimard.

Le système

« Je me les sers moi-même, avec assez de verve. Mais ne permets pas qu'un autre me les serve. »

E. Rostand - « Cyrano de Bergerac »,
Acte I.

Si les gens ont beaucoup d'indulgence pour nos manies d'enseignants, ils ont beaucoup plus de peine à nous pardonner certaines mauvaises habitudes. C'est ainsi que j'ai été récemment interpellé par plusieurs personnes étrangères les unes aux autres, en des lieux différents, au sujet du manque de ponctualité de beaucoup d'entre nous.

Et, sans beaucoup de peine,

- j'ai découvert ce trio de maîtres qui, régulièrement, quasi quotidiennement, prolongent la récréation en de philosophiques discussions. Des prolongations de l'ordre de la demi-heure ;
- j'ai découvert cette collègue qui arrive en retard, au moins deux fois par semaine. Pas des petits retards, des gros : jusqu'à trois quarts d'heure. Et pas le matin. L'après-midi. Est-ce parce

qu'elle enseigne dans un pavillon isolé d'une de nos villes où elle croit être plus libre et moins surveillée ?

- j'ai découvert ce jeune collègue qui s'arrange pour que ses élèves soient dans le corridor avant la fin de la sonnerie et cela pratiquement chaque jour ;
- j'ai découvert ce quinquagénaire qui, tous les jours, vole cinq minutes en « lâchant » ses élèves avant l'heure ;
- j'ai découvert telle collègue mariée qui fait ses commissions durant la récréation et rentre... au hasard des files d'attente à la caisse.

J'ai bien dû me rendre à l'évidence : mes interpellateurs avaient raison.

Outre qu'ils indisposent les parents, ils volent leurs élèves.

On peut se demander s'ils sont conscients de l'exemple désastreux qu'ils donnent.

Ce serait certainement prêcher des convertis que de faire ici l'éloge de la valeur pédagogique de l'exemple.

Alors, la devise de certains ne serait-elle pas : « Faites comme je dis, mais pas comme je fais ? »

Cyrano.

SBMEM section jurassienne

Assemblée générale ordinaire 1976

Mercredi 19 mai 1976 à 8 h. 30,
aulla école secondaire, Moutier.

Ordre du jour :

08.30 **Assemblée administrative :**
1. Bienvenue. 2. Procès-verbal de la dernière assemblée. 3. Rapport du président. 4. Mutations et anniversaires. 5. Nominations statutaires : élection de 4 membres au comité ; élection d'un président ; proposition d'un délégué au comité cantonal (en remplacement de M. Paul Müller, démissionnaire). 6. Comptes et rapport des vérificateurs. 7. Rapport de M. Charles Ammann, délégué à CIRCE. 8. Rapport de M. Alexandre Hof, délégué à la commission du Centre de perfec-

tionnement. 9. Rapport de M. Daniel Graf, délégué à la commission pour l'étude des structures scolaires. Présentation et discussion sur les propositions de la commission. 10. Divers et imprévus.

10.30 **Réunion de maîtres enseignant la même discipline :** Catalogue des besoins, suggestions à l'intention du Centre de perfectionnement et de la commission officielle pour le perfectionnement continu.

12.00 env. Dîner.

14.00 **Problèmes de structure : les relations de la SBMEM avec les autres organisations d'enseignants, en particulier avec la SEB.** En présence du Comité cantonal SBMEM : exposé du problème ; discussion ; vote consultatif.

Le comité.

MOIS APRES MOIS

Au centre de perfectionnement

Délai d'inscription

Nous rappelons au corps enseignant qu'il est encore possible de s'inscrire à certains cours qui auront lieu en 1976, nous signalons en particulier les cours suivants :

Eléments de génétique (5.9.).
Techniques d'impression (5.12.).
Economie (5.51.3. et 5.51.4.).
Electronique (5.54.).
Critique de l'information (5.58.).
Cinéma (5.58.2.).
Rétroprojecteur (5.62.).
Théâtre (5.63.).
Natation (5.53.6.) qui aura lieu le 22 mai à Bienne, école normale. Quelques inscriptions sont encore acceptées.

Session d'été

Inscriptions nouvelles admises jusqu'au 15 juin pour les cours suivants :

Poterie (6.4.2.).
L'histoire de la langue française (6.9.1.).
Pose de la voix, diction, interprétation (6.9.2.).
Autogestion pédagogique (6.11.1.).
L'évaluation, pourquoi et comment ? (Docimologie) (6.11.2.).
Problèmes pratiques concernant l'adaptation et la délinquance des mineurs (6.11.4.).
La psychanalyse au service de la pédagogie (6.11.5.).
Batik (6.13.2.).
Vannerie (6.13.4.).

Cours N° 5.53.6. natation

Bienne, Ecole normale, samedi 12 juin 1976.

Le directeur du cours de natation étant indisponible le samedi 22 mai pour raison d'arbitrage d'une compétition nationale, le cours est renvoyé à

samedi 12 juin 1976

Il se déroulera à la piscine de l'Ecole normale de Bienne, de 08.30 à 17.00 heu-

res et traitera les sujets : 1. La natation par le jeu. 2. Méthodologie complète de la brasse et du crawl.

Les participants inscrits jusqu'à ce jour recevront le programme détaillé et la liste des participants à fin mai.

Les enseignants qui désirent encore s'inscrire peuvent le faire en adressant une carte postale à Henri Girod, insp.

cant. de l'EP et sports, 2533 Evillard, jusqu'au 22 mai 1976 en précisant le lieu où l'on enseigne et le domicile.

*L'inspecteur de l'éducation
physique et des sports.*

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 De-
lémont. Tél. (066) 22 29 34.

ribourg

Encore le perfectionnement pédagogique des maîtres

Un premier projet

A différentes reprises, nous avons évoqué la lente gestation de cette future charte du perfectionnement professionnel des maîtres. Elaboration qu'on voudrait souhaiter définitive bientôt. Un premier projet, œuvre bien ordonnée et conçue par M. Maillard, chef de service, n'était pas parvenu à franchir la rampe de lancement, ayant été mis aux voix d'une manière intempestive, lors d'une assemblée générale. Pourquoi? La base avait eu à peine le temps de l'explorer en détail, de peser le pour et le contre des directives importantes qu'il contenait ainsi que des innovations qu'il comportait. Pourquoi changer disait-on?

En remplacement du renouvellement du brevet ?

Inutile de répéter que l'élaboration de ce mémoire avait été inspirée, chez son auteur, par la préoccupation fort louable de le substituer avantageusement à la formule même améliorée du renouvellement du diplôme. Une notable fraction du corps enseignant avait refusé de se présenter à cet examen de révision des principales matières du brevet.

Formule modifiée

D'où la nécessité pour les services compétents de trouver une formule adéquate, plus directement en rapport avec les impératifs de la formation continue. C'est à ce moment et dans le même esprit que l'association cantonale, volant au secours de principe même d'un nouveau projet, offrit sa part de collaboration. Cette attitude de l'association reflétait le désir de participer à la préparation d'une réglementation qui pût convenir indistincte-

ment à l'ensemble du corps enseignant des deux langues. Cet apport n'était assurément pas négligeable. Il eut pour lui le mérite de travailler à l'érection d'une œuvre commune qui devait sceller le sort d'une nouvelle conception du perfectionnement de la gent enseignante de tout le canton.

Une commission consultative

C'est ainsi que le 6 mars 1975 (déjà), une commission nombreuse réunissait des délégués de tous les milieux enseignants. Lors d'une réunion suivante, on procédait à la constitution d'une équipe réduite chargée de rédiger un travail cohérent qui s'inspirait des idées du FAL, sigle qui désigne le groupe appelé « Freiburger Arbeitsgruppe für Lehrforschung », qui relevait de l'université. C'est ainsi qu'un nouveau projet vit le jour. On sait que récemment, il a pris le chemin des sections régionales pour y être derechef analysé, décortiqué en dehors de tout sentiment de défiance.

Pour un perfectionnement contrôlé

Il y va de l'honneur du corps enseignant de l'apprécier très objectivement en se dégageant de tout parti pris, en se préoccupant avant tout de contribuer à la promotion continue de l'école. De mettre au service du corps enseignant actuel et futur un outil de progrès contrôlé, un mécanisme précieux de formation permanente. La SPF n'est pas restée inactive, ayant été associée dès le début au choix et à l'énoncé des thèmes généraux. Il lui appartient désormais de s'associer étroitement à tous les efforts qui tendent à la revalorisation de l'enseignement et de

ses méthodes. Le Comité SPF ne peut ni décevoir, ni se prévaloir d'un manque de temps et de moyens. L'allusion faite par M. Maillard lors d'une rencontre antérieure avec le comité, avait été significative à ce sujet. Entourée d'encouragements et de bienveillance, la SPF nous semble condamnée à la réussite. Elle jouera loyalement le jeu d'une collaboration active dans ce domaine aux côtés des sections de l'association cantonale qui a tenu à offrir son concours actif et son empreinte dans l'élaboration du projet, soit en contribuant à le faire accueillir, l'analyser, finalement à l'accepter et à le mettre efficacement en œuvre. On se souviendra, ce faisant, que l'avenir de l'école est en jeu.

Les groupements concernés d'enseignants

Le projet proposé à la consultation est destiné non seulement à l'école primaire, comme on le pensait au début des tractations. Il s'étendra également aux intérêts des classes enfantines, du cycle d'orientation et de l'enseignement spécialisé. Ainsi en a décidé la commission plénière qui comprend 8 membres pour chaque région linguistique, soit au total 16 membres. La présidence en est dévolue à l'un des représentants du DIP. On retiendra principalement de ce document...

Les données essentielles

— Les attributions importantes relevant de la commission plénière.

— l'institution d'une sous-commission pour chacune des zones linguistiques avec ses compétences qui ressortent des directives du DIP.

— la distinction entre les cours obliga-

toires et facultatifs et ceux de perfectionnement destinés aux jeunes maîtres.

— la fréquentation de 12 semaines de cours s'étalant entre la 2^e et la 10^e année d'enseignement effectif.

— les dispositions prévues à l'endroit des maîtres de stage et de pratique.

— les cours de formation et de perfectionnement des moniteurs ou des directeurs de cours.

— l'institution d'un « livret de perfectionnement ».

— Enfin certaines dispositions secondaires réglant l'époque, la durée, le nombre et les objectifs des cours proposés ; la rémunération des maîtres de stage et des maîtres de pratique.

On est ainsi parvenu à une formula-

tion cohérente de règlement du perfectionnement professionnel où tout semble inviter les maîtres à y souscrire volontiers pour la rentrée d'automne. Etroitement associés à l'adoption et à la diffusion de la future charte, le corps enseignant et le DIP ne pourront que se féliciter de l'union qui a présidé à leurs communs efforts. Cependant toute œuvre ne peut être nécessairement parfaite, ni être susceptible de satisfaire tout le monde. Ce serait une gageure. On jugera de la valeur de l'œuvre, non point seulement à l'accueil qui lui sera réservé, mais aussi et surtout au niveau du rayonnement que l'école fribourgeoise est en droit d'en attendre.

C.

La section SPF de la ville de Fribourg s'enquiert de l'éducation permanente

Un besoin d'information adéquate

La fin de ce 2^e trimestre, que le calendrier de cette année a majoré de deux semaines en avril, a été marqué pour l'édification professionnelle des maîtres d'un événement inaccoutumé. Le comité SPF de la capitale conviait ses membres le 31 mars en l'Auberge des Tanneurs, de la noble prestance, pour y entendre l'exposé d'un thème dont il valait la peine de découvrir les exigences et les ressources. On n'aura jamais fini d'en parler. On peut convenir qu'à cette époque et surtout en raison de la multiplicité des tâches qui accaparent les enseignants au terme d'une longue période scolaire, le moment ne paraissait pas nécessairement propice à l'écoute d'un sujet aussi vaste que celui de l'Éducation permanente. Et pourtant une notable partie du corps enseignant de la cité s'est astreinte volontiers à vouloir connaître de plus près les développements d'un thème qui, pour n'être pas nouveau, n'en préoccupe pas moins tous ceux qui entendent se situer dans le présent face à la profession. Le régiment 7 avait retenu quant à lui une phalange nombreuse parmi les moins de trente ans.

Les représentantes fribourgeoises au sein de la Commission romande de l'EP, Brigitte Steinauer et Michèle Morel, n'avaient pas eu de peine à convaincre le comité de la section de faire appel à l'enthousiaste Denis Perrenoud pour leur proposer le fruit de ses recherches.

En guise de prologue

Le très amène président de la section, M. Léon Chassot se voulut sobre dans ses

souhaits de bienvenue afin de conférer à l'événement l'importance qu'il méritait. Saluant la présence de Claude Oberson, président cantonal de la SPF, il justifie l'absence de M. Collaud, inspecteur scolaire retenu par une obligation imprévue. L'auditoire apprécia en outre l'aubaine d'enregistrer la présence de M. Maurice Blanc de Montreux, l'actuel président de la Commission romande d'EP.

Plein feu sur l'objet du jour

La présente relation n'a pas la prétention ni de retracer, encore moins de résumer l'exposé du conférencier qui se défend de l'être tant il se préoccupe de se situer lui-même au plus près de ses auditeurs. L'attention de ces derniers manifesta une visible sympathie soit à la densité de l'exposé, soit aux incursions que fait l'orateur en psychologie pratique et sociologie. Envisager tous les horizons pressentis par l'orateur en matière d'EP ne signifie pas nécessairement selon lui, s'ingénier à découvrir des techniques nouvelles. Le but constant et profond de l'EP ne consiste-t-il en une « recherche d'équilibre personnel, une manière d'être au monde qui englobe toutes les étapes de la vie et qui permet à chacun de s'épanouir » sur sur tous les plans de sa propre personne. C'est bien cette multiple perspective que souligna avec conviction, au cours de la discussion, notre collègue Maurice Blanc. Lequel déplore avec raison le manque de communications, l'insuffisance des relations, l'absence de circulation des idées et des expériences entre les cantons romands. Il y aurait pourtant combien de profit à retenir d'une osmose

régulière entre nos corporations enseignantes.

Discussion animée

La discussion qui suivit le copieux entretien de M. Perrenoud fut certainement très fructueuse, revêtant les tours les plus divers. On agita naturellement l'hypertrophie des programmes, le fameux problème des notes, le danger qui guette les spécialistes chargés de refondre le contenu des branches. Les questions fusèrent, bien plus nombreuses et plus animées que lors de l'assemblée AD de Châtel-St-Denis.

Vivement intéressés par l'importance pratique du sujet décortiqué et commenté avec maîtrise par leur collègue genevois, les participants à cette vivante réunion s'en seront retrouvés encouragés, plus disposés que jamais à vivre toujours mieux leur ÉDUCATION PERMANENTE.

Le Comité SPF en ville de Fribourg

Une équipe active, homogène qui préside à l'étude des activités découlant non seulement des postulats actuels de la SPF mais qui fait face avec le même dynamisme aux questions qui dérivent de l'Association cantonale. Il y faut de l'ardeur, une solide volonté de servir, de se dévouer, un vaillant esprit d'équipe qui de surcroît s'occupe de la gestion d'une caisse dite de « sympathie ». Laquelle intervient essentiellement au terme de l'année scolaire et en présence de l'autorité afin de manifester à l'égard des collègues démissionnaires les marques tangibles de la collégialité la plus cordiale et du bon souvenir.

Font partie de ce comité : Léon Chassot, président ; Demierre Madeleine, vice-présidente ; Myriam Sapin, secrétaire ; Prélaz Alfred, caissier avec leurs adjoints : Czerwinska Madeleine, Gillard Madeleine, Jacquier Fabienne, Lambert Bernadette, Molleyres Catherine, Lehner Philippe, Reichlen Madeleine et Steinauer Brigitte.

Dans une relation ultérieure, il sera fait mention des nombreux enseignants de la section Fribourg qui militent dans les commissions romandes ou cantonales.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichen 2, 1700 Fribourg.
Tél. (037) 22 46 80.

En Suisse romande, au cinéma

Le Juge et l'Assassin

de Bertrand Tavernier

Pour décors, la fin du XIX^e, la province : une des régions les plus sauvages, l'Ardèche et le Vivarais. Un climat qui sent la méfiance, il n'y a pas si longtemps que la Commune a secoué la France, que les bourgeois ont tremblé sur leurs bases et s'ils ont repris leur calme, ce n'est pas sans avoir dû ressortir leurs fusils. Et il y a toujours des agitateurs ; voyez ce que font certains de cette affaire Dreyfus ; elle défraie la chronique, provoque le scandale, ébranle l'armée et la confiance qu'on lui doit. L'antisémitisme vit de grandes heures ; un quotidien (je ne le nommerai pas, il existe encore !) se targue d'être le plus « anti-juif » de France.

Dans cette atmosphère pesante, dans une province où les grandes vagues de Paris n'arrivent cependant qu'atténuées, un vagabond sanguinaire sème la panique. L'histoire est authentique. Ancien soldat réformé, Bouvier parcourt collines et forêts, il s'attaque à de jeunes bergers ou bergères qu'il éventre et viole sauvagement. Ces actes odieux dont, une fois arrêté l'auteur décrira avec minutie tous les détails, Bouvier les commet lorsqu'il subit une sorte de crise, un délire, un épouvantable état sanguinaire. Il devient enragé quand le soleil tape trop sur sa tête malade, sur ce cerveau obstrué par deux balles de revolver non extraites. A plusieurs reprises Bouvier supplie qu'on l'opère.

Une grande partie du film est basée sur la fausse complicité (fausse pour le juge) qui va régner pendant toute l'instruction du procès entre le juge et l'assassin. Par tous les moyens, le juge veut faire aboutir sa recherche, pas tellement pour faire arrêter un criminel que pour assurer sa promotion, tandis que l'assassin croit avoir trouvé une oreille attentive. Les débordements, les profondes mélancolies, les déchainements de Bouvier sont autant de preuves de son état anormal. Mais s'il est reconnu malade, la peine qu'on lui infligera ne sera pas maximale. On achète donc l'accord du médecin : le vagabond est dangereux, vindicatif, anarchiste, il blasphème, injurie et tue mais il n'est pas fou.

Bertrand Tavernier en est à son 3^e film, sa 3^e réussite. Après « l'Horloger de St-Paul », puis « Et que la fête commence... », « Le Juge et l'Assassin » confirme les grandes qualités de ce cinéaste. Gare au 4^e film, on ne lui permettra pas de se tromper.

A travers un fait divers réel et horrible, B. Tavernier donne un éclairage critique, mais non parodique, sur la justice et les mœurs de l'époque : on brûle Zola, on dénonce violemment J. Vallès, Jules Ferry et son école laïque (l'école sans Dieu, c'est l'école contre Dieu) ; l'armée reçoit son coup de griffe : tout à la conquête des

territoires d'outre-mer, elle considère avec dédain ces indigènes qui « refusent » l'aide de la France. Pas très drôle l'atmosphère qui précède ou qui baigne ce que l'on a appelé stupidement « la belle époque ». Belle pour qui ?

Quant aux acteurs, ils sont remarquables. Je ne citerai, faute de temps, que Philippe Noiret, aux ressources sans limite. Il vit, vraiment, la petite existence de ce juge roublard et ambitieux aux allures bon enfant, aux refoulements tristes et solitaires. Mais la palme revient à M. Galabru, fou hurlant, bête méchante et avide de sang, illuminé hirsute ou chien malfaisant, enfin pitoyable malade mental.

Pendant un laps de temps d'environ 2 ans, Bouvier a tué d'atroce façon une quinzaine d'adolescents. Un seul de ces crimes lui aurait valu une peine très dure. Cependant, pendant la même période 3500 enfants sont morts dans les mines, les fabriques, les tissages. Là point de procès, point de cris d'horreur. Point de crime, alors ? Point de responsable ?

La Crécelle.

Service de placements SPR

Allemagne. Famille d'attaché consulaire cherche une jeune fille cultivée (niveau baccalauréat) pouvant collaborer à la préparation des devoirs scolaires de deux enfants de 8 et 10 ans. Région Bonn-Bad Godesberg.

Pour les vacances d'été, jeune homme de Stuttgart, 16 ans cherche **échange** avec jeune homme de Suisse romande. Eventuellement comme hôte payant avec leçons.

André Pulfer,
1802 Corseaux.

Rencontres internationales de jeunes en Avignon

25 juillet - 6 août 1976

Thème : « La création et l'éducation populaire »

Le Festival d'Avignon, qui se déroule pendant un mois chaque été, est toujours un moment privilégié, puisque toutes les formes d'expression y sont représentées : feste de plus en plus, en marge du Festival officiel qui invite des groupes déjà consacrés ;

— de jeunes musiciens et chanteurs

s'installent sur les places, dans la rue, sous les remparts ;

— la poésie, la danse sont aussi présentes souvent d'expression internationale, comme les groupes de folk-song qui amènent de tous pays leurs multiples instruments ;

— un festival de cinéma s'affirme un peu plus chaque année et est nouvelle source de richesses ;

— l'affichage sauvage, la parade dans la rue, la parole, tout est là pour l'échange.

Les Rencontres internationales de jeunes se situent dans ce cadre.

Le thème sera cette année **La création et l'éducation populaire.**

Des animateurs et créateurs de divers pays sont invités à s'associer à cette session de réflexion ouverte aussi à des animateurs et créateurs de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

Des discussions et des débats auront lieu avec les organisateurs du festival officiel, avec les créateurs locaux occitans, avec les autres groupes installés en Avignon à cette époque.

Les habitants de la Provence seront

eux aussi présents dans les activités de la rencontre :

— agriculteurs, dans leur village, auprès desquels sera abordé un autre mode d'expression rattaché au travail ;

— Avignonnais qui veulent dire dans leur quartier ce qu'ils pensent et ce qu'ils souhaitent.

Enfin les participants désireux d'enviesager quelque création collective ou individuelle — théâtre, expression plastique, activités audio-visuelle, etc., pourront le faire avec l'aide des animateurs de la rencontre qui s'adresse plus particulière-

ment aux jeunes animateurs et enseignants de 18 à 25 ans.

Prix : Fr. 600.—. Ce prix comprend l'hébergement complet dans les locaux confortables, les repas de qualité, les excursions, visites et l'ensemble des activités de la rencontre.

Remboursement de 50 % des frais de voyage aux Européens, grâce à une subvention du Fonds européen pour la jeunesse.

Inscription : OFFICO, 3. rue Récamier, 75341 PARIS CEDEX 07.

Parents et enfants face à l'école

PROGRAMME DU WEEK-END

Samedi 22 mai

14 h. 45. Présentation d'une bande vidéo sur le thème « Parents et enfants face à l'école » par Mme Lundesgaard et M. Nanchen.

16 h. 30 - 16 h. 45. Répartition des groupes.

17 h. 15. Expériences EP.

18 h. 30. Repas

20 h. - 21 h. 30. Travail en petits groupes.

Dimanche 23 mai

8 h. Petit déjeuner

8 h. 30. Méditation facultative.

9 h. 30 - 11 h. 30. Travail en petits groupes.

12 h. 30. Repas.

14 h. - 15 h. 30. Travail en petits groupes.

15 h. - 16 h. 30. Rapports et élaboration

du programme du prochain séminaire.

RENSEIGNEMENTS

Communauté romande des écoles de parents : formation des animateurs et responsables, 6, chemin de Pré-Fleuri, case postale 121, 1000 Lausanne 13, tél. (021) 27 30 01.

LISTE DES GROUPES

1. Animation à partir d'une bande « vidéo ».
2. Groupes de parents.
3. Livre : Jean Piaget, « Six études de Psychologie », Denoël-Gonthier 1^{re} partie : le développement mental de l'enfant.
4. Nouveaux participants.
5. Supervision.

N. B. Les nouveaux participants peuvent s'inscrire au groupe de leur choix.

RENSEIGNEMENTS

Dates :

22 au 23 mai 1976.

Lieu :

Hôtel du Léman, Jongny-sur-Vevey.

Inscription :

Jusqu'au 10 mai 1976, au moyen du bulletin-réponse annexé (d'autres exemplaires sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessus)

Participation financière :

Finance de cours : Fr. 75.—. Pension complète (repas compris) : Fr. 48.—. Repas seulement : Fr. 25.—.

Les participants voudront bien régler leur dû dès leur arrivée à Jongny.

Remarque importante :

L'inscription au stage comporte l'engagement de participer à tous les exercices du week-end.

Communauté romande
des écoles de parents,
case postale 121,
1000 LAUSANNE 13.

Poèmes

Genèse

Et Dieu créa la pomme
avant même la femme.
Et la pomme était là
avant le premier homme
et se disait
sournoise et quant à soi...
(Si l'histoire n'est pas vraie,
j'irai le dire à Rome.)
La pomme disait donc
face aux nouveaux venus :
« J'aurai leur peau !... »
Et des pépins
qu'elle leur ménagea
nul jamais
n'en saura la somme.

B. Chapuis.

Hommage au citoyen moyen

Le citoyen moyen
celui qui n'a pas les moyens
qui connaît l'emploi incertain
et la faim.
La faim
qui justifierait les moyens.
Alors il prend les grands moyens
pour se sortir de la moyenne
et établir sa citoyenne
dans une maison mitoyenne.
Mais que peut le pauvre citoyen
à qui on refuse tous les moyens
parce qu'il n'a pas les moyens ?
Il essaiera tous les moyens
moyens de pression
moyens de persuasion

B. Chapuis.

moyens de fortune
moyens de défense
moyens de contrôle
moyens d'expression
moyens de communication.
Mais vraiment il n'y a pas moyen.
Aucun moyen n'est bon pour le
citoyen moyen.
Pas moyen de sortir de la moyenne
par ses propres moyens.
C'est au-dessus de ses moyens.
Il suivra donc son cours moyen
vivant au gré des prix moyens.
Habitation à loyer modéré.
Rayon taille moyenne :
c'est dans ses moyens.
Pour mourir à un âge moyen
bien au-dessous
de l'espérance moyenne.



Courses d'écoles 1976

FRANCHES- MONTAGNES

VALLÉE DU DOUBS

Admirable parc naturel, entrecoupé par de vastes pâturages et de majestueux sapins, les Franches-Montagnes constituent le pays du tourisme pédestre par excellence. La vallée du Doubs offre un paysage très varié. Une promenade au bord de cette rivière est pleine d'enchantement. Cette magnifique région est idéale pour y effectuer des courses d'écoles.

En nous adressant le coupon ci-dessous, nous vous enverrons gratuitement notre nouvelle brochure «Programme d'excursions pour écoles 1976» ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

CHEMINS DE FER DU JURA, 1, rue du Général-Voiron, 2710 TAVANNES. Tél. (032) 91 27 45.

à détacher ici

Veillez m'envoyer votre nouvelle brochure «Programme d'excursions pour écoles 1976» ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____
N° postal : _____ Lieu : _____ Rue : _____

Mt-Pèlerin

900 m.

à 10 min.

par le funiculaire

Les Pléiades

1400 m.

à 45 minutes
par automotrices
à crémaillère

Vevey

380 m.

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose. Demandez notre brochure avec vingt projets d'excursions pédestres de 75 à 270 minutes.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 22.

A louer dans une ferme,
appartement tout confort

3½ pièces

Tranquillité assurée

Petit village vaudois de la Haute-Broye

Raymond FÉLIX, 1699 La Rogivue

*L'imprimé de goût,
toujours signé...*



Imprimerie
Corbaz S.A.
Montreux

Av. des Planches 22

Tél. (021) 62 47 62

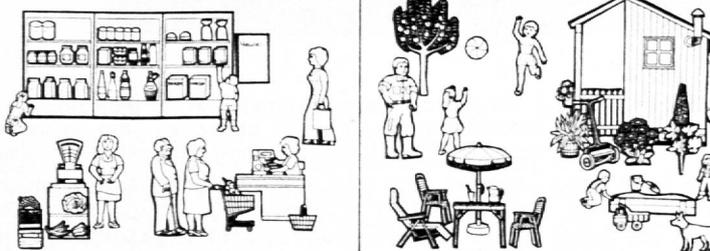
Schubiger Offre mensuelle

valable jusqu'au 15 mai 1976

Images adhésives



estampées pour flanellographe. Représentation idéale et mobile pour l'enseignement de la langue maternelle et étrangère et de centres d'intérêts.



Extraits des séries «Magasins» et «Champs et jardins».

Les images adhésives (dont 70 à 100 sont adhésives de 2 côtés) sont groupées par centre d'intérêt. Chaque série est accompagnée de commentaires pédagogiques et de conseils utiles. Nous vous envoyons



3 séries à votre choix aux prix de **38.—** (au lieu de 44.40)

Commande

Découper et envoyer à
Editions Schubiger SA,
Case postale 525, 8401 Winterthour

Marquer d'une croix les 3 séries désirées

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 411 54 Logement et mobilier | <input type="checkbox"/> 411 58 Prairie et jardin |
| <input type="checkbox"/> 411 55 La cuisine | <input type="checkbox"/> 411 60 Chez le dentiste/A l'hôpital |
| <input type="checkbox"/> 411 56 Magasin | <input type="checkbox"/> 411 62 Un aéroport |
| <input type="checkbox"/> 411 57 La gare | <input type="checkbox"/> 411 63 Un chantier de construction |

Nom et prénom _____

Adresse _____

No. postal/Localité _____

 **Schubiger**

3.6

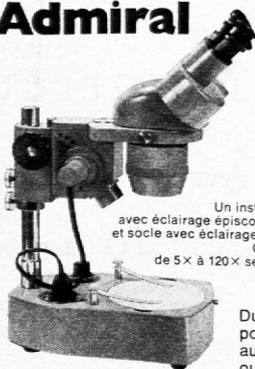
Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.

Admiral a pour chacun qui travaille avec un microscope tout ce qu'il lui faut.

P&C Winter AG



ADMIRAL 109
Un instrument éprouvé
avec éclairage épiscopique incorporé
et socle avec éclairage à transmission.
Grossissements:
de 5X à 120X selon votre choix.

Du microscope simple
pour écoliers
au microscope de haute précision
ou de recherches.



Les microscopes Admiral
se distinguent par:
qualité meilleure
précision suprême
prix favorable
service de première qualité
ample programme d'accessoires
5 ans de garantie



Bon

Demandez une documentation détaillée.
Représentation pour la Suisse:
Gujer, Meuli + Co., Postfach, 8953 Dietikon